



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2021**

Nombre de Conseillers en exercice	:	29
" " présents	:	24
" " ayant donné pouvoir	:	03
" " votants	:	27

Date de la convocation : 3 mars 2021

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. PERNOT , Mme BAILLY, M. GRENIER, Mme DELACROIX, M. TISSOT, Mme BENOIT, Mme DAVID ROUSSEAU, Mme TBATOU, M. BONJOUR, M. CUSENIER, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. VUILLEMIN, Mme BAILLY-BAZIN, M. POUX, Mme ROUSSEL, M. LOMBART, Mme DOUARD, M. CUEVAS, Mme LACROIX, M. EL FAHFOUHI.

EXCUSÉS : Mme RIGOULET donne pouvoir à M. SAILLARD, Mme GIROD donne pouvoir à Mme BENOIT, M. OLIVIER donne pouvoir à Mme BAILLY BAZIN, M. BINDA, Mme VALLET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique DELACROIX

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Véronique Delacroix est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Le quorum étant largement atteint, nous allons commencer.

Vous avez tous reçu en temps et heure la convocation pour ce Conseil municipal.

J'ai deux excusés : Madame Bénédicte Rigoulet, qui m'a donné pouvoir ; Madame Michèle Girod, qui donne pouvoir à Madame Ghislaine Benoit et Monsieur Laurent Olivier qui donne pouvoir à Madame Sophie Baily-Bazin.

Si vous en êtes d'accord, il faudrait que j'ajoute un point à l'ordre du jour. C'est tout nouveau, cela concerne la vente d'un ensemble modulaire. Il s'agit des anciens vestiaires préfabriqués du foot au stade Léo Lagrange ainsi que le *club house*. Ils ont été mis en vente et comme la somme dépasse le montant pour lequel j'ai le droit de signer pour une vente, il faut le passer en Conseil municipal. Avec votre accord, on pourrait donc l'ajouter à l'ordre du jour vu que ce n'est pas quelque chose de très important. On le passerait en fin de séance.

Personne ne s'y oppose ? (*Approbation générale*).

Merci.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

M. le Maire.- Vous avez les décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal. Ce sont des renoncations à des droits de préemption. Ceci n'appelle pas de commentaire, sachant que c'est passé en commission d'urbanisme.

Adoption de l'Ordre du jour

M. le Maire.- Je vous demande d'adopter l'ordre du jour. C'est une formalité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020

M. le Maire.- Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020, il vous a été adressé le 24 décembre.

Y a-t-il des remarques ?

Je considère qu'il est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance sera Madame Véronique Delacroix.

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- J'ai reçu les remerciements de l'association Entente Jura Centre Athlétisme. Ils remerkient le Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'achat d'un minibus. Ils ont joint la photo du minibus qu'ils ont acheté pour transporter les jeunes pour aller dans les meetings.

Nous passons à la première commission, avec une demande de subvention FIPD présentée par David Dussouillez.

PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

1. Demande de subvention FIPD : vidéoprotection

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation est attribué par l'État aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées dans la stratégie nationale 2020-2024.

À ce titre, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

- Mise en place de 3 caméras de vidéoprotection pour un montant de 30 094,00 € HT : FIPD 30 % soit 9 028,20 €, le solde étant financé par les fonds propres de la commune
- Équipement police municipale : Achat de gilet pare-balles, subvention forfaitaire de 250 € par gilet

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et le plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions énoncées au titre du FIPD 2021, et de s'engager à prendre en auto-financement la part restante. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

C'est une nouvelle qu'on a eue il y a peu de temps. Pour 2021, c'est la vidéoprotection, nous avons donc inscrit une somme de 36 232 € et nous souhaitons une subvention de l'Etat qui nous

demande de réactiver un peu ce dossier de FIPD.

Cette somme permet de poursuivre l'extension du système de vidéoprotection sur les sites suivants :

- remplacement caméra rue de Verdun,
- début avenue Herriot avec une vue vers le cinéma et une vue vers le carrefour giratoire,
- la Chapelle Saint François rue Rousseau.

Est-ce que vous avez des questions ?

M. Bonjour.- Pour les achats de gilets pare-balles, est-ce qu'on connaît le prix d'un gilet pare-balles et le nombre que l'on compte acheter ?

M. Dussouillez.- C'est de l'ordre de 600 €. Il y en a un supplémentaire, sachant qu'on les avait renouvelés il n'y a pas longtemps.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

2. Information : formation des élus

M. Dussouillez.- "Suite à la délibération du 17 décembre 2020, il convient de traiter en 2021 de certains aspects de la Formation des Elus. En effet, 3 grands « thèmes » sont retenus :

- Comprendre le budget d'une collectivité locale (7h) :
- Comprendre la lecture et l'élaboration d'un budget municipal en maîtrisant les bases, les règles d'équilibre relatives au budget, en sachant construire un budget ;
- Analyser l'activité budgétaire de votre collectivité en optimisant la comptabilité comme outil d'analyse financière et en identifiant les marges de manœuvre budgétaires.

- Comprendre le statut de l'élu (7h) :
 - Maîtriser le rôle et le statut de l'élu local depuis la loi Engagement et Proximité ;
 - Connaître les enjeux de la fonction d'élu et les modalités d'exercice de la fonction ;
 - Maîtriser les différentes formes de responsabilité civile et pénale.
-
- Les bases de la prise de parole en public (6h) :
 - S'exercer en amont à la prise de parole en public en développant son éloquence ;
 - Adopter la bonne posture dans sa communication en prenant conscience de l'impact de son comportement non-verbal dans la communication.

Les séances devraient avoir lieu le samedi matin en deux sessions, courant avril et mai 2021.

Les modalités d'inscription vous seront communiquées dans quelques jours par mail, il conviendra d'indiquer les coordonnées de chaque élu souhaitant suivre la formation, la ou les formation(s) choisie(s) par l'élu, les dates de formation(s) correspondante(s)."

Pour les nouveaux conseillers, comprendre le fonctionnement du budget est le b.a.-ba du fonctionnement d'une commune.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées, en visio-conférence ou en présentiel. L'organisme qui pourrait faire les formations pourrait nous proposer du présentiel et on pourrait le faire à l'Oppidum ou dans une autre salle suivant le nombre de personnes susceptibles de participer à ces formations. On a aussi évoqué le fait que ce soit le samedi matin puisque les activités sur cette période ne sont pas très intenses, notamment au niveau de tout ce qui est manifestations. Et pour les gens qui travaillent la semaine, ce serait plus facile.

Vous recevrez un mail dans quelques jours pour vous inscrire suivant les thématiques et on vous communiquera d'ici quelque temps les dates possibles.

Est-ce que vous avez des questions sur ces formations ?

Mme Bailly.- Il y a deux samedis matins ?

M. Dussouillez.- Pour l'instant, il est prévu deux sessions le samedi matin.

M. Laithier.- Chaque formation de 7 heures sera décomposée en deux moitiés de 3 h 30 sur deux samedis matins. Normalement, ce sont des formations limitées à une douzaine de personnes par session. S'il s'avère que vous êtes une vingtaine sur un seul thème, on organisera plusieurs sessions.

M. Dussouillez.- C'était une information. J'ai terminé.

M. le Maire.- Merci David. Nous passons à la deuxième commission, développement culturel, avec Madame Annelise Martin.

DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

3. Convention avec Scènes du Jura

Mme Martin.- "En apportant un financement conséquent, la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura est le partenaire privilégié des manifestations culturelles « Scènes du Jura ».

La ville de Champagnole est toutefois signataire de la convention tripartite en raison de la mise à disposition à titre gracieux de l'Oppidum.

Il s'agit d'approuver la convention de la saison 2020-2021 même si la programmation ne peut avoir lieu pour l'instant en raison de la crise sanitaire.

Il est également demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer pour la durée du mandat les conventions annuelles, tant que l'équilibre n'est pas modifié."

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Annelise.

On passe à la quatrième commission, affaires sportives, avec Madame Arielle Bailly.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Attribution de subventions aux associations

Mme Bailly.- Merci.

"La commission des Affaires Sportives s'est réunie le 10 février 2021 afin d'étudier les dossiers de subventions aux associations.

L'année 2020 a lourdement impacté les activités sportives : arrêt des compétitions, pas d'animation, fermeture des établissements sportifs couverts, baisse des recettes, etc... Situation qui se prolonge en 2021.

Certains clubs ont pu néanmoins maintenir leur nombre de licenciés, d'autres ont connu une baisse d'environ 25 %.

Considérant le contexte inédit de crise sanitaire, et malgré l'absence de résultat en compétition et les arrêts temporaires d'activités, la commission a émis un avis favorable au maintien en 2021 des sommes attribuées à chaque association en 2020.

Il est important de continuer de soutenir nos associations, leurs dirigeants, leurs licenciés, la ville doit demeurer à leurs côtés dans cette période difficile.

Clubs de compétition :

Pour rappel, les associations doivent fournir un dossier complet avec des éléments financiers (bilan et budget prévisionnel, avoirs en banque), des éléments sportifs, nombre de licenciés, niveau pratiqué, éducateurs diplômés, l'animation pour la ville, etc...

Les subventions proposées sont donc les suivantes :

	Subvention 2021
Amicale Boule Champagnolaise	404.17 €
Archers du Mont Rivel	899.43 €
Association Cycliste Champagnolaise	1 332.24 €
Basket Club Champagnole	4 950.00 €
Carreau Champagnolais	728.02 €
Champa'Bad	2 044.92 €
Champagnole Handball	3 010.89 €
Escrime	1 158.04 €
Entente Jura Centre Athlétisme	4 659.97 €
Gym Passion	781.79 €
Judo Club Champagnolais	4 064.89 €
Tennis Club	3 100.94 €
Tir Sportif	450.00 €
Twirling Club les Campanelles	377.98 €

Clubs de loisirs :

Il est proposé d'attribuer à ces clubs une subvention de 150 €, montant identique à l'an dernier :

	Subvention 2021
Argonautes du Jura	150.00 €
Aikido	150.00 €
Retraite Sportive	150.00 €
Club Rando	150.00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les subventions aux associations sportives selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Avez-vous des remarques ou des questions ?

On peut donc passer au vote :

Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Merci Arielle.

En ce qui concerne le sport et les manifestations, la ville de Champagnole devait accueillir en août 2020 le Tour de l'Avenir, édition qui avait été annulée en raison des conditions sanitaires.

Les organisateurs nous ont recontactés la semaine dernière et je vous informe que ce tour cycliste des moins de 23 ans se déroulera cette année du 13 au 22 août.

Champagnole accueillera le départ d'étape le jeudi 19 août, une étape 100 % jurassienne qui s'achèvera à Septmoncel.

Nous reviendrons sur le sujet lors de notre prochaine séance afin d'approuver la convention d'organisation.

Le Tour de l'Avenir, pour ceux qui ne connaissent pas, est une épreuve cycliste qui se déroule par équipe de six, ce sont des équipes nationales. Il regroupe toutes les grandes nations du cyclisme mondial. Le Tour de l'Avenir a été gagné pour tous les grands champions. Que l'on remonte à 30 ans en arrière ou sur ces dernières années, c'est toujours un futur grand champion qui a gagné le Tour de l'Avenir.

Ce sera donc avec plaisir qu'on l'accueillera. Je crois que c'est toujours Bernard Hinault qui accompagne cette manifestation.

Le départ se fait à l'Oppidum. Il y a toujours 400 à 500 personnes qui viennent. En 2015, pour l'équipe de Hollande, il y avait par exemple Mathieu Van Der Poel, qui est maintenant l'un des plus grands champions au niveau international. Il est le petit-fils de Raymond Poulidor. Il a encore fait parler de lui ce week-end en gagnant un grand classique. Il était à l'époque dans l'équipe de Hollande et maintenant, il est devenu un grand champion.

Ce sont donc des cyclistes de ce niveau que nous aurons le plaisir d'accueillir le 19 août à Champagnole. Il y aura la présentation des équipes et tout un tas d'animations autour du cyclisme. Vous serez tous invités à venir participer au départ de cette épreuve. Ils partent vers midi. Il y aura sûrement une bulle sanitaire ; on ne pourra pas approcher les coureurs comme on le faisait jadis, mais c'est toujours sympa, avec la présence d'anciennes grandes vedettes du cyclisme.

On vous donnera plus de détails ultérieurement. C'était juste un petit complément car cela vient de tomber. Sachant que ce Conseil tombe bien puisque la conférence de presse de présentation a lieu demain soir. Il est normal que les conseillers municipaux d'une commune qui est ville étape soient prévenus avant de l'entendre à la télé.

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

5. Convention avec la Maison pour Tous : entretien des espaces verts

M. le Maire.- "Les services techniques de la Ville de Champagnole ont assuré ces dernières années l'entretien des espaces verts des propriétés de l'OPH du Jura.

La précédente convention étant arrivée à son terme, il est proposé de conclure une nouvelle convention relative à l'entretien des espaces verts de la Maison pour Tous (nouvelle entité) sur le territoire de Champagnole ; les prestations comprennent :

- la tonte des pelouses
- la taille des haies
- la taille et l'élagage des arbres
- désherbage et nettoyage divers
- remplacement éventuel de végétaux

compris main-d'œuvre, carburant, entretien du matériel et des véhicules.

Le montant annuel de la prestation a été actualisé et s'élève à 44 609,54 €. La durée de la prestation est d'un an avec possibilité de reconduction expresse de deux années.

La Commission Urbanisme, Travaux et Habitat a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention avec la

Maison pour Tous dans les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ?
Y a-t-il des votes contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Merci.

M. le Maire.- Merci David.

6. Lotissement Sur Vallières : vente de terrain

M. le Maire.- "Suite à la viabilisation du lotissement « Sur Vallières », il convient de se prononcer quant à la cession de la parcelle suivante, selon le prix fixé par délibération du 12 mars 2019, prix conforme à l'évaluation du service des Domaines :

N° Lot	Surface	Acquéreurs	Prix HT m ²	Prix TTC
12	1 156 m ²	M. et Mme El Haddadi Norredine et Somaya	35.00 €	46 990.55 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la cession de cette parcelle dans les conditions énoncées et d'autoriser le Maire ou son représentant habilité à cet effet à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions sur la vente de ce lot ? Pas de question.
Je mets au vote :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

7. Convention avec ENEDIS

M. le Maire.- "Dans le cadre du raccordement basse tension pour l'alimentation électrique des forains sur le site du Crassier, les travaux envisagés doivent emprunter les parcelles AE n° 78 et AE n° 208, propriété de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer deux conventions avec ENEDIS pour autoriser le passage de la canalisation souterraine sur l'emprise des parcelles.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de ces conventions de servitudes avec ENEDIS. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

8. Approbation du contrat de Délégation de Service Public de distribution d'eau potable

M. le Maire.- "Conformément à la réglementation qui exige une transmission au moins 15 jours avant la séance, vous disposez déjà du dossier complet (pour rappel, envoyé le vendredi 19 février 2021.)"

C'est quelque chose d'extrêmement contractuel et qui doit avoir un rythme. On doit donc vraiment faire les choses dans le bon ordre. Ce sera peut-être un peu rébarbatif, mais je vais être obligé de vous lire deux ou trois pages du fait du formalisme à respecter.

Nous allons donc commencer par le formalisme avant de discuter.

**"RAPPORT FINAL DE MONSIEUR LE MAIRE
SUR LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU
POTABLE DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNOLE**

Contrat de délégation de service public de l'eau potable

Je vous rappelle :

- Que par délibération en date du mardi 11 février 2020 le Conseil Municipal :
 - o a décidé du principe de la délégation par affermage du service public de l'eau potable,
 - o a approuvé les caractéristiques qualitatives et quantitatives essentielles dudit service,
 - o et m'a autorisé à engager la procédure de délégation de service public de l'eau potable
- Il a, en conséquence, été procédé aux mesures de publicité requises
- La date de remise des candidatures avait été fixée au lundi 27 avril 2020

1. Sélection des candidatures

Lors de cette première phase, les dossiers de candidature des entreprises suivantes ont été déposés : SAUR, SOGEDO, SUEZ, VEOLIA.

Après analyse des candidatures, la Commission de Délégation de Service Public a émis un avis favorable pour les quatre entreprises, qui ainsi, ont été admises à présenter une offre.

Le dossier de consultation a donc été adressé à ces entreprises retenues.

2. Examen des offres des entreprises

Trois dossiers, déposés en temps et en heure, ont été ouverts. Ils émanaient des candidats suivants : SAUR, SUEZ et VEOLIA.

La Commission s'est réunie le mercredi 2 décembre 2020.

Appréciation globale des offres

Les candidats proposaient des dossiers détaillés et sérieux. Toutefois, les propositions techniques des candidats nécessitaient des précisions et les aspects financiers paraissaient encore optimisables.

En conclusion, avec tous ces éléments, la Commission a proposé que **j'engage les négociations avec les sociétés SAUR, SUEZ et VEOLIA sur la base des remarques formulées dans le "Rapport d'analyse des offres", qui vous a également été communiqué.**

3. Négociations

Ces négociations ont été conduites lors d'une réunion tenue le mardi 12 janvier 2021.

Elles ont consisté à questionner les entreprises pour la solution de base sur les points suivants :

- L'exploitation du service
- Le rendement
- Le renouvellement
- L'organisation du service
- Le compte d'exploitation prévisionnel
- Le bordereau des prix travaux
- Les investissements proposés

L'objectif de la Commune était de choisir un candidat capable d'assurer un niveau technique élevé notamment avec une exploitation réactive, une amélioration du rendement, une sécurisation des ouvrages et un service d'accueil aux abonnés performant pour un tarif optimisé.

Les premières réponses écrites des candidats du 18 décembre 2020 et les deuxièmes réponses écrites du 27 janvier 2021, nous ont apporté les propositions suivantes :

Vous disposez dans le rapport du tableau récapitulatif intitulé

« Résultats de la négociation » :

Candidats	Critère technique /35	Critère organisation /15	Critère prix /50	TOTAL /100
VEOLIA	32,00	14,00	44,50	90,50
SAUR	31,00	10,75	48,25	90,00
SUEZ	30,50	12,25	39,00	81,75

Actuellement Facture type 120 m ³ en € HT/an au 01/05/20	Offre 1 VEOLIA du 06/11/2020 Facture type 120 m ³ en € HT/an	Offre 2 VEOLIA du 18/12/2020 Facture type 120 m ³ en € HT/an	Offre 3 VEOLIA du 27/01/2021 Facture type 120 m ³ en € HT/an
116,92 €	98,40 € RQ : - 15,8 % par rapport au 01/05/20	95,40 € RQ : - 18,4 % par rapport au 01/05/20	91,20 € RQ : - 22,0 % par rapport au 01/05/20

4. Conclusions

Au terme des négociations conduites avec les sociétés SAUR, SUEZ et VEOLIA, en prenant en compte les critères de jugement des offres qui sont :

- le critère de prix ;
- le critère technique ;
- le critère d'organisation du service.

Nous avons :

- pour la partie financière et technique, la proposition de la société VEOLIA est intéressante, grâce aux améliorations obtenues sur les tarifs lors des négociations. Le rapport qualité / prix est conforme aux services demandés compte tenu notamment de l'amélioration du rendement et des engagements techniques proposés (suivi de la qualité via l'ATPmétrie, campagnes de recherche au gaz, renouvellements de branchements, réalisation d'une modélisation hydraulique du réseau, mise en sécurité des sites, mise en place d'une vanne annulaire motorisée, accompagnement à la mise en place du plan d'actions lié au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, etc.) ;
- pour la partie organisationnelle, il y a un intérêt à travailler avec la société VEOLIA du fait de ses délais d'interventions, de ses engagements de relève, de sa proximité avec un bureau local

à Champagnole ouvert 5 jours par semaine, de son expérience, des moyens de gestion de crise à sa disposition, des outils de gouvernance qu'elle met à la disposition de la Commune et des outils clientèles qu'elle met à la disposition des abonnés.

Ainsi, les membres présents lors des négociations, ont émis un avis favorable pour que je recommande la société VEOLIA comme Déléguataire du service de l'eau potable à notre Assemblée Délibérante, avec un contrat d'une durée de 10 ans.

5. Motif du choix de l'entreprise retenue

Outre les critères de jugement de l'offre évoqués ci-dessus, le choix de la société VEOLIA repose aussi sur les motifs suivants :

1. La société VEOLIA présente toutes les garanties professionnelles techniques requises ainsi que la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
2. La société VEOLIA dispose d'un service d'astreinte 24h/24, 7j/7, lui permettant d'intervenir sur site, notamment en cas de crise, sur simple appel téléphonique, dans un délai de 45 minutes maximum.
3. La société VEOLIA présente de nombreuses références en gestion de services publics de l'eau potable de collectivités de tailles comparables.
4. La société VEOLIA comme indiqué dans mon rapport, a une organisation efficace, et son offre de prix est correcte pour notre commune, compte tenu des optimisations et améliorations qu'elle effectue.
5. La société VEOLIA offre toutes les garanties financières requises pour assurer ses engagements sur la durée du contrat fixée à 10 ans.

Vous disposez également d'un tableau récapitulatif intitulé Economie générale du contrat, présentant les coûts de fonctionnement du service en année moyenne.

6. Economie générale du contrat

6.1 Coûts de fonctionnement du service en année moyenne :

PRODUITS	€	106 694
Exploitation du service	€	364 566
Travaux attribués à titre exclusif	€	11 200
Produits accessoires	€	27 928

CHARGES	€	100 038
Personnel	€	102 331
Électricité	€	952
Achats d'eau	€	129 268
Produits de traitement	€	0
Analyses	€	2 230
Sous-traitance, matières et fournitures	€	70 986
Impôts locaux, taxes et redevances	€	4 231
Autres dépenses d'exploitation dont (<i>Télécommunications, postes et télégestion, Engins et frais de déplacement, Informatique, Assurances, Locaux, Autres</i>)	€	45 126

Contribution des services centraux et recherche	€	7 116
Charges relatives au renouvellement dont :	€	13 604
Renouvellement non programmé (garantie)	€	2 800
Renouvellement programmé (programme contractuel)	€	10 804
Charges relatives aux investissements	€	2 275
Charges relatives aux investissements du domaine privé	€	18 007
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	€	3 912
	€	3 656

6.2 Conditions de tarification

Après les négociations, les conditions des tarifications prévues par le contrat sont les suivantes :

Offre tarifaire valeur 1 ^{er} avril 2021		
<u>Part fixe abonné :</u>	<u>Part fixe vente en gros :</u>	<u>Part proportionnelle :</u>
30,00 euros HT / an	1 266,00 euros HT / an	0,5100 euro HT/m ³

6.3 Durée

La durée du contrat est fixée à 10 ans.

Ce nouveau contrat entrera en vigueur le **1^{er} avril 2021** et se terminera le **31 mars 2031**.

7. Proposition

Vu les motifs décrits ci-avant,

Considérant que le contrat proposé garantit les intérêts de notre commune et des abonnés du service public de l'eau potable, je propose au Conseil municipal d'approuver le choix de la société VEOLIA et de m'autoriser à signer le contrat de délégation de service public avec ladite société, et toutes pièces jointes audit document."

J'aurais pu engager les négociations seul. Toutefois, j'ai tenu à ce que la commission de délégation de service public eau potable participe à toutes les réunions. À aucun moment je n'ai reçu une entreprise seul, toute la commission était invitée, même s'il y en a qui n'ont parfois pas pu venir, mais c'est un autre sujet.

Le tableau « Résultats de la négociation » a été réalisé par l'entreprise Bac Conseils. On les a pris pour nous aider car je n'étais pas capable - tout comme ceux qui étaient avec moi dans la commission – de juger les offres. C'est vraiment très spécifique. C'est donc Monsieur Bozellec, pour ceux qui connaissent. Nous avons eu Monsieur Bozellec père et c'est maintenant Monsieur Bozellec fils qui est à la tête de l'entreprise Bac Conseils, un cabinet d'études Lyonnais. Ils nous ont donc aidés à choisir l'offre la meilleure. Ce sont eux qui ont classé les offres sur la base de 35 points en critère technique, 15 points en critère d'organisation et des critères de prix pour 50 %, ce qui est important, donc sur un total de 100.

Quand on parle de tarification en eau comme en assainissement, on parle toujours de la facture référence 120 m³, c'est-à-dire qu'on calcule le prix que coûtent 120 m³ en mettant le prix au mètre cube plus la part fixe, le tout divisé par 120. Sachant qu'il y a beaucoup de taxes qui s'ajoutent, de la TVA, des taxes de l'agence de l'eau sur laquelle on remet de la TVA, les taxes sur les taxes étant une spécialité française. En effet, on ne trouve cela nulle part ailleurs.

Pour la facture actuelle, référence 120 m³, on arrive à 116,92 €. Je ne parle que de la part eau hors taxes et pas d'assainissement.

L'offre VEOLIA, puisque c'est celle que nous avons retenue, est à 91,20 €, soit 22 % de moins par rapport à 116,92 €.

Si vous prenez le tableau précédent, VEOLIA n'était pas forcément le moins disant, sachant que quand on arrive à quelques centimes d'écart du mètre cube, il ne faut pas non plus ne regarder

que cela. Par contre, au niveau des critères techniques et au niveau organisationnel, c'était la seule offre qui comportait une permanence à Champagnole. Il est tout de même très important qu'il y ait un bureau à Champagnole. C'est donc ce qui a fait basculer le choix.

SAUR est installé à Perrigny.

VEOLIA ayant des équipes d'astreinte à Champagnole, les délais d'intervention étaient forcément beaucoup plus courts. Et on connaît leur savoir-faire en matière d'eau potable, mais ceci n'a pas compté. Ce qui a compté, c'est ce qu'ils nous proposaient. C'est au niveau du critère organisationnel que la différence s'est faite.

Je rappelle que c'est Bac Conseils qui a noté les offres d'après les critères et pas nous. Si nous avons pris un bureau d'études spécialisé, ce n'est pas pour rien. Sachant que les conseillers municipaux qui ont participé à cette commission ont clairement eu toutes les choses en main.

VEOLIA sont les seuls à nous avoir proposé une vanne annulaire motorisée. Il s'agit d'une vanne spéciale mise à l'endroit où les deux grosses canalisations arrivent de la source de la Papeterie au réservoir de la Queue. Sinon, c'est une vanne motorisée qui se ferme relativement violemment. La vanne qu'ils nous proposent est anti coups de bâlier, ce qui fait que nous n'aurons plus aucun coup de bâlier dans les canalisations.

Je rappelle que la plus ancienne des deux canalisations qui arrivent de la source de la Papeterie a 120 ans et que l'autre a 80 ans. Il faut donc les ménager. Lorsqu'on ferme trop vite une canalisation, il se produit un à-coup suite au changement de pression, ce qui provoque des cassures dans les canalisations.

Cette vanne est comprise dans le tarif.

La part fixe vente en gros de 1 266,00 € HT / an concerne la commune de Ney.

Nous aurons donc une baisse de 22 % sur notre eau potable. Vous savez que nous avons une augmentation sur l'assainissement, cette baisse est donc la bienvenue. Cette baisse et cette hausse vont quasiment s'équilibrer. Ce sera donc quasiment indolore pour nos concitoyens.

Je vous rappelle que l'eau potable et l'assainissement sont facturés en même temps, sur la même facture. C'est le déléguétaire de l'eau qui facture tout et si ce ne sont pas les mêmes délégués, il y en a un qui redonne sa part à l'autre. Il se trouve qu'au niveau de la communauté de communes, c'est SUEZ qui a été retenu en tant que déléguétaire, mais c'est VEOLIA qui facturera la totalité de l'eau pour la part de la source de la Papeterie, donc pour sa part de déléguétaire. VEOLIA facturera également, pour la communauté de communes, la part pour l'assainissement et la part de SUEZ. Cela se passe très bien au niveau national. Ils se battent pour prendre des marchés. Ici, c'est dans ce sens. Ailleurs, c'est dans l'autre sens. Et comme ils ont l'obligation de s'entendre là-dessus, cela ne pose aucun problème. Tout est facturé sur une même facture, ce qui est plus simple que de recevoir plusieurs factures. C'est mon avis, mais nous en discuterons.

Je m'en remets à vos questions si vous en avez.

M. Pernot.- Nous sommes dans un système qui devient complètement aberrant, mais ce n'est pas de notre responsabilité, c'est le système national qui ne sait plus sur quel pied danser concernant la gestion de l'eau et l'assainissement. On a imposé la gestion de l'assainissement aux communautés de communes et on laisse l'eau aux communes. Je ne sais pas ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, je constate seulement une aberration. L'eau que vous buvez, avec laquelle vous vous lavez arrive par certains tuyaux, passe par certains compteurs, ces compteurs deviennent des marqueurs et ces marqueurs nous obligent, derrière, à payer de l'assainissement parce que l'eau que vous avez souillée par vos pratiques de lavage va faire que votre facture s'établira avec deux niveaux de responsabilité différents, l'un appartient à la commune et l'autre à la communauté de communes. Il faut être en France pour connaître un système pareil !

On peut dire que c'est le poids de l'Histoire. C'est surtout le poids des lobbies qui fait que la gestion de l'eau, pour certains, doit rester impérativement communale.

Par contre, pour la gestion de l'assainissement, ce n'était pas la même histoire. Certains villages devaient avoir des niveaux d'investissement tellement importants pour obtenir un niveau d'assainissement satisfaisant que s'il n'y avait pas eu mutualisation de la dépense, sachant que la mutualisation ne pouvait se faire qu'au niveau intercommunal, certains paieraient des sommes

astronomiques en termes d'assainissement. C'est-à-dire que vous pourriez avoir un prix de l'eau de 50 centimes d'euros et, derrière, un prix d'assainissement de 6 €.

Comme sur l'eau, personne ne veut prendre sa responsabilité politiquement, cela reste un tarif libre selon que vous appartenez à telle ou telle commune. Il y a des communes qui ne paient pas d'eau. Par contre, maintenant, il faut payer l'assainissement. Ils ne comprennent pas !

Il a même fallu mettre des compteurs chez des personnes qui ne payaient pas l'eau. Vous vous rendez compte de l'aberration ? En effet, il fallait bien qu'il y ait une facture d'assainissement puisque l'assainissement devenant intercommunal, il était payé par l'ensemble de la communauté sur les mêmes montants.

Je n'insiste pas sur ce sujet ; ceux qui veulent travailler de manière plus approfondie sur ces questions peuvent venir me voir et nous en parlerons au niveau de la communauté de communes, mais on est dans un système qui est complètement hystérique. Ce qui fait que l'assainissement peut être astronomique sur certains territoires. Là, je sors du chapitre purement Champagnolais pour aller à Saint-Claude où vous avez un tarif d'assainissement qui est astronomique, qui amène les gens du territoire à payer 6 € du mètre cube alors que nous le paierons 1,70 € une fois que tout sera mis en place.

Rendez-vous compte de la disparité dans laquelle nous sommes au niveau départemental.

J'espère qu'à un moment donné le législateur prendra ses responsabilités, se penchera réellement sur cette question avec le témoignage des acteurs locaux pour qu'une cohérence s'installe afin qu'on ne soit pas sans cesse dans des aberrations.

L'eau va baisser de 20 % sur notre facture. Tout le monde s'en réjouit et, derrière, au niveau de l'assainissement, on est obligé d'augmenter de 20 % parce qu'il y a de nouvelles contraintes sur l'assainissement qui font qu'il faut mettre en place de nouvelles technologies, il faut mettre en place de nouveaux moyens, des investissements hyper-conséquents (plus de 19 millions d'euros sur notre territoire dans les 5 ou 6 ans à venir). Et tout cela, il faut bien le payer.

Je pense donc qu'il est temps qu'il y ait une réflexion nationale qui s'opère de sorte que l'on puisse sortir de ces errements.

Après, on maintient VEOLIA chez nous pour la gestion de l'eau. On a raison puisqu'ils ont fait un travail assez intéressant. Il est vrai que sur l'assainissement, il y a eu des manquements. On appelle donc un nouvel opérateur (SUEZ). Maintenant, ce sera donc VEOLIA plus SUEZ, ce qui sera hyper compliqué à suivre pour nos administrés.

Quoi qu'il arrive, dans les conclusions des rapprochements des grandes sociétés *via* les manœuvres au niveau des reprises des uns sur les autres *via* les OPA, quelles que soient les manœuvres qui s'opèrent entre VEOLIA et SUEZ, j'espère qu'il existe sur notre territoire une espèce d'émulation qui fasse qu'on puisse bénéficier encore et toujours des meilleurs tarifs.

Mais la problématique de l'eau est devant nous. Quand je parle de problématique de l'eau, je la prends dans son entiereté, c'est l'eau qu'on a à notre robinet et c'est l'eau qu'on rejette dans le milieu et qui doit connaître un certain nombre de traitements pour que nous ayons des cycles qui se reproduisent de la gestion et de la consommation de l'eau dans les meilleures conditions.

Aujourd'hui, on traite ce dossier au niveau municipal. Je ne sais pas ce que le législateur décidera demain, mais il est temps qu'il mette de la cohérence. Soit on ramène l'assainissement au niveau communal avec la gestion de l'eau, soit la gestion de l'eau est gérée au niveau intercommunal avec la gestion de l'assainissement. Mais on ne peut pas imaginer que cette double gestion puisse perdurer parce qu'elle génère un certain nombre d'inégalités pour ceux qui n'auraient pas compris la subtilité de cette affaire.

Dans certaines communes de notre communauté de communes, l'eau est bien moins chère que chez nous, ils paient l'assainissement au même prix que nous, mais *in fine*, sur la facture, c'est moins important.

Il est vrai aussi que pour d'autres, c'est un peu différent, mais il faut constater que cela n'est pas juste : pourquoi l'assainissement est-il intercommunal et pourquoi la gestion de l'eau reste-t-elle communale ? Je pose la question. Je ne prends pas de décision concernant ce dossier, je dis seulement qu'à un moment donné, il faut de la cohérence. Soit c'est tout l'un, soit c'est tout l'autre, on ne peut pas avoir une gestion d'eau aussi disparate parce que, derrière, cela nous met dans l'amateurisme.

Sachant que nous essayons de trouver les solutions les plus adaptées, mais au niveau de nos gouvernants, il faut à un moment donné qu'ils prennent leurs responsabilités.

Je voulais insister sur ce point car c'est un dossier qui me « chatouille » depuis bon nombre d'années et je crois qu'il va vraiment falloir que les choses évoluent parce que, je le rappelle, l'eau, c'est la vie, c'est un bien de première nécessité sur lequel chaque citoyen doit être particulièrement vigilant et sur lequel chaque citoyen doit être bien inspiré.

J'en appelle donc à ceux qui, demain, ont la capacité d'aller voter pour les élections nationales afin qu'ils soient particulièrement vigilants sur les propositions des uns et des autres. Merci.

M. le Maire.- Merci, Clément, pour cette précision.

J'aimerais en apporter une petite sur la sagesse que nous avons eue sur Champagnole. Je pense que tous nos collègues qui ont assisté aux réunions de délégation de service public se rendent compte de l'importance d'avoir un délégataire à l'échelle de notre commune.

J'entends, à droite et à gauche, que l'eau doit être obligatoirement faite en régie. Ce sont là des idéologies que nous n'avons pas les moyens de nous permettre, premièrement parce que nous sommes trop petits. Nous n'avons pas les moyens d'avoir des services d'astreinte.

Lorsque nous avons eu un pépin, au début du mandat de Clément Pernot, et que l'eau était non conforme, heureusement que nous avions le délégataire. VEOLIA a envoyé des semi-remorques avec tout le matériel nécessaire, ils ont mis en place un système pour prévenir les usagers, avec des appels automatiques plusieurs fois par jour. Ceci était impossible à faire à notre échelle.

Lorsque l'avion de chasse s'est écrasé sur Mignovillard, avec malheureusement deux morts, il a tout de suite fallu amener de nouveaux traitements en plus des charbons actifs. On a demandé au délégataire de le faire et l'armée est intervenue ensuite, certes. Mais s'il n'y avait pas de délégation de service public à la source de la Papeterie, je ne sais pas comment nous aurions fait.

À notre échelle, il faut laisser tomber l'idéologie et il faut commencer à regarder quelque chose de pratique, il y a en effet des choses qu'on ne peut pas assumer. J'ai d'ailleurs toujours remercié le délégataire pour son intervention et son savoir-faire.

J'en reviens à nos collègues qui ont assisté aux entretiens des candidats. Quand on voit le professionnalisme dont toutes les entreprises font preuve, on voit que ce sont vraiment des pointures, qu'ils savent vraiment de quoi ils parlent. Le métier de l'eau et celui de l'assainissement ne sont pas de l'amateurisme d'idéologie.

Je tenais à insister sur ce point car entendre des âneries à ce niveau-là commence à devenir un peu pesant. Je vous remercie donc pour la sagesse que nous avons tous eue de ne pas nous lancer dans un tel débat qui allait être complètement stérile, qui n'allait mener à rien et qui aurait été tout à fait irréaliste à notre échelle.

Après, si le Département prenait la compétence eau dans son entièreté, ou la Région, ou l'Etat, ils auraient sûrement les moyens d'avoir un service eau à la mesure de toutes les attentes de nos concitoyens. Mais pour une commune comme la nôtre, ce n'est pas possible.

Est-ce qu'il est envisagé un service départemental ?

M. Pernot.- Je suis de ceux - comme Guy Saillard et certains d'entre nous, particulièrement préoccupés par cette problématique – qui voudraient qu'il y ait un service public sur ces questions-là, mais à une échelle qui permette d'avoir un système de gestion publique, parce que comme l'a dit Guy, lorsqu'on s'est trouvé dans une situation catastrophique, au début de mon mandat, en juin 2008, avec un problème qui a déclenché l'alerte VEOLIA, heureusement que nous avions le délégataire. C'est parti de tous les côtés !

J'ai un profond respect pour nos fonctionnaires locaux, mais si nous avions compté sur eux pour résoudre l'importance du problème... On ne s'en rend pas compte, aller au robinet est facile, mais quand vous ne pouvez plus utiliser le robinet et qu'il faut des litres et des litres d'eau, il faut qu'il y ait un distributeur d'eau. Là, VEOLIA est arrivé avec ses camions qui sont partis de Lyon. Dès le début de la catastrophe, nous avions des camions qui arrivaient. Le samedi, il y a eu une distribution générale. Cela nous a tout de suite mis en évidence le niveau de l'intervention.

Une commune telle que Champagnole n'aurait jamais pu. Les semi-remorques arrivaient les

uns après les autres dans une tournée presque endiablée ; on ne savait plus où donner de la tête. La réflexion qu'on a eue ce jour-là a été de dire que l'eau, oui, mais sur un système qui devrait être au niveau national. Malheureusement, l'Etat a abandonné cette mission. Il devrait y avoir un service de l'eau national.

Après, quand on réfléchit sur le niveau de pertinence, à chaque fois que je me suis penché sur le dossier, dès lors que l'on parle de la gestion de l'eau et de la gestion de l'assainissement, le seul niveau de pertinence est au moins au niveau régional pour pouvoir mettre en place des alertes qui puissent être gérées de la meilleure des manières pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

C'est pour cette raison que je suis content que Guy Saillard aborde le sujet parce qu'on partage la même analyse. L'eau, c'est la vie, on doit pouvoir la gérer collectivement mais au niveau le plus pertinent. Je reste persuadé que le niveau de pertinence n'est ni la commune, ni la communauté de communes. Le niveau de pertinence, c'est au moins la Région.

Je suis prêt à faire l'essai au niveau départemental si le législateur, demain, admet l'augure. Mais je crois que la vraie pertinence, c'est le niveau régional. Et je crois que là, pour le coup, on saurait donner une vraie utilité à l'action de la Région parce que les transports, c'est bien gentil mais franchement, l'eau, c'est la vie et dès lors que l'on veut qu'il y ait une gestion efficace, pertinente et surtout égalitaire, ce serait le bon niveau. Pourquoi un Saint-claudien paierait deux fois plus qu'un Champagnolais ? Pourquoi l'habitant d'une commune lambda du département paierait moitié moins que les Champagnolais ? C'est pour cela qu'il faut que nous nous interrogions, en tant que citoyens et je crois qu'il faut que l'on revoie le système de la gestion de l'eau.

Après, en espérant que ce ne soit pas que des paroles, malheureusement, le législateur qui va normalement se pencher à nouveau sur le dossier nous a fait une proposition pour qu'avant 2026 le schéma soit intercommunal. On le gérera. Nous avons toutes les compétences, avec les forces des communes plus la puissance intercommunale. Ceci étant, je reste persuadé que dans un schéma d'égalité entre les citoyens, ce n'est pas le bon niveau pour intervenir.

Il est bien d'avoir eu ce débat parce que beaucoup de personnes croient que le débat sur l'eau sera un débat facile. Il est loin d'être facile, c'est plutôt une complexité permanente.

M. le Maire.- Je vais ajouter qu'à mon goût, le niveau intercommunal est trop petit. Je vais vous dire pourquoi. C'est dû au changement climatique. Il y a de nombreuses sources qui se tarissent en été. On sera obligé – et on commence déjà à en parler – de faire des interconnexions entre réseaux parce qu'il y a déjà certains Jurassiens qui sont ravitaillés par des semi-remorques en été.

Il va donc falloir interconnecter nos réseaux. Comment les interconnecter avec des exploitants différents, avec des propriétaires de réseau différents ? Ce sera un vrai souci puisqu'il y a autour de nous des sources qui se tarissent l'été et il ne faut pas aller chercher bien loin. Nous avons la chance d'avoir une source qui donne encore, qui se modifie un peu au niveau de sa turbidité, donc pas en volume mais au niveau de la qualité de l'eau. Notre source a bougé, il ne faut pas non plus se voiler la face. On ne connaît pas la réserve qu'il y a sous la montagne. On sait jusqu'où va le bassin d'infiltration de la source de la Papeterie, il va jusqu'aux anciennes poubelles de Frasne, ce qui n'est pas une référence, c'est juste pour citer le site qui comprend également tout le plateau de Nozeroy.

On a donc une source qui donne, mais il y en a qui n'ont pas cette chance et ils ne sont pas bien loin de chez nous. Comment fait-on pour avoir un réseau au niveau de notre département cohérent d'interconnexion avec tous ces petits syndicats à droite et à gauche ou de communes exploitantes comme nous ? Il va falloir me l'expliquer. C'est pour cela que le niveau départemental est un minimum. Autrement, ce sera des discussions de marchands de tapis.

Voilà ce que je tenais aussi à dire.

Avez-vous des questions ?

M. Tissot.- La qualité de notre réseau, la déperdition.

M. le Maire.- On est à 73 ou 77 %. J'ai oublié le chiffre, mais on l'a indiqué comme tous les ans. Là, on a une vraie réflexion à avoir. Je peux dire que le contact est renoué, avec des relations normales et amicales, avec le Centre Est.

Je vous ai indiqué que nous avions deux vieilles canalisations qui alimentaient Champagnole, une de 120 ans et une de 80 ans. Elles viennent de la source de la Papeterie, sur Sirod, par gravité jusqu'au réservoir de la Queueude. Après, le Centre Est amène de l'eau à Equevillon. Il va donc peut-être déjà falloir que Champagnole et ce syndicat réfléchissent pour s'interconnecter vu que nos canalisations passent à moins d'un kilomètre les unes des autres. Il peut en effet arriver que les canalisations de Champagnole claquent, ou celles du Centre Est. Nous devons donc commencer à réfléchir ensemble et nous en avons déjà parlé au nouveau président.

Ceci ne va pas se faire en un jour, mais on devra avoir cette réflexion avant de changer nos canalisations (Sirod et Champagnole), sachant qu'elles ne sont pas en aussi mauvais état que cela. On a passé une caméra dedans ; on connaît donc leur état.

Nous devrons donc déjà réfléchir ensemble à l'échelle d'un même territoire.

On va améliorer notre réseau puisqu'ils vont faire des détections au gaz, donc détecter des fuites encore plus petites qu'avec les détections normales. On a un réseau structuré par secteurs. Et je rappelle que c'est la nuit que l'on trouve les fuites d'eau, pas la journée, sachant qu'il n'y a quasiment pas de consommation à ce moment-là. Si un compteur de secteur tourne la nuit, c'est qu'il y a une fuite.

Notre réseau est donc structuré de telle façon qu'il nous permet de détecter rapidement s'il y a des fuites la nuit. Après, des contrôles sont faits régulièrement. Pour les fuites d'eau, c'est également par écoute. Ils écoutent les conduites et ils entendent les fuites.

Nous avons un réseau en relativement bon état parce que Champagnole – et c'est une chance - investit depuis des décennies dans son réseau d'eau. Je ne parle pas des deux anciennes canalisations. Nous n'avons pas d'emprunt sur le budget annexe eau potable, vous l'avez vu lors du vote du budget. Sur ce budget eau, on fait à peu près 100 000 € d'excédent que l'on réinvestit dans nos canalisations. Tous les ans, nous avons en gros 100 000 € d'investissement dans les canalisations. Nous avons donc un réseau qui est relativement en bon état. Sachant qu'il y a forcément quelques fuites, ce qui ne va pas s'arranger avec les sécheresses suivies de fortes pluies que nous connaissons. Il n'y a rien de plus mauvais pour les canalisations qu'une bonne sécheresse. Le terrain se rétracte et comme les canalisations sont en fonte, elles n'aiment pas. Je ne dis pas que la fonte casse comme du verre, mais les mouvements de terrain sont mauvais pour les canalisations.

Nous avons donc toujours entretenu nos réseaux, ce qui n'est pas forcément le cas de tout le monde. Je ne vise personne en particulier. Il y a des petites communes qui ont encore leur réseau. Comme l'eau ne leur coûte pas grand-chose, s'il y a des fuites, tant pis. Et le jour où ce sera unitaire, les choses vont sûrement changer.

Vous ne voulez pas poser de questions, mais c'est toujours une passion pour moi que de parler d'eau et d'assainissement.

M. Tissot.- Pour l'année 2021, quel est le programme pour le changement de canalisations ?

M. le Maire.- On a fait un prélèvement sur la canalisation rue d'Ain, où habite un illustre Champagnolais : le Président. On va donc aménager cette rue. Aujourd'hui, tout est informatisé, nous avons ce qu'on appelle un SIG. Tout est stocké chez le délégué et à la commune et on sait exactement tout ce qui a été fait dernièrement concernant les canalisations. Mais dans les années 70, des papiers ont été perdus. Il semblerait donc que cette canalisation date des années 70.

Il n'y a pas particulièrement de fuites là-bas, mais on a fait un petit prélèvement sur la conduite pour l'envoyer à l'analyse. Avant de faire les travaux rue d'Ain, on va déjà regarder l'état de la conduite et comme c'est une rue qui doit être refaite, s'ils considèrent qu'elle est usée et qu'il faut la renouveler, on le fera. S'ils considèrent qu'elle va encore durer 50 ans, on ne la touchera pas. S'ils nous disent que sa durée de vie est de 10 à 15 ans, on la changera. Ce sera le chantier prioritaire de cette année si elle est bonne à changer.

Maintenant, ils arrivent à analyser l'acier et à nous dire combien de temps la fonte des canalisations peut durer.

Nous avons également une canalisation à changer vers les Pléiades.

Pour le réseau, ce n'est théoriquement pas en rapport avec le budget eau potable vu que c'est

dans le budget général, c'est la défense-incendie, mais il se trouve que cela passe tout de même par les mêmes tuyaux.

On a donc également, à Champagnole, renouvelé pas mal de canalisations pour faire des bouclages qui nous servent non seulement à l'alimentation en eau potable, mais également à la défense-incendie.

On avait également, il y a quelques années, une conduite en éternit pour la distribution d'eau potable, rue du Spoutnik. Elle a été changée il y a quelques années, c'était la dernière. Normalement, on n'a plus de branchement en plomb. Ils ont été condamnés à cause du saturnisme. Il peut en rester quelques-uns. On peut tomber accidentellement sur des branchements en plomb parce que c'est tout de même compliqué à voir. Quand cela a été remplacé à l'intérieur d'une maison et qu'il reste un bout de plomb à l'extérieur sous 1,50 mètre de gravats, il est difficile de le savoir. Mais normalement, on avait tout fait ce qu'il y avait à faire dans le précédent mandat et celui d'avant pour les branchements en plomb. On va donc continuer.

On travaille aussi en collaboration avec le déléguétaire qui sait nous dire où nos conduites sont les plus fuyardes. On fera donc en priorité où il y a des fuites.

Ma réponse te convient ?

M. Tissot.- Très bien.

M. le Maire.- Donc peut-être rue d'Ain ou alors aux Pléïades.

On a changé la canalisation rue Gédéon David l'an dernier et on fera également la rue Gédéon David. Il faut commencer par-là, donc faire les réseaux du dessous avant le dessus de la chaussée.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autre question, je vais mettre au vote :

Pour le choix du déléguétaire du service public d'eau potable de la commune de Champagnole pour une durée de 10 ans à l'entreprise VEOLIA et m'autoriser à signer le contrat, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Distribution d'eau potable : renouvellement de la convention avec la commune de Ney

M. le Maire.- "La commune effectue une vente d'eau à la commune de Ney via une convention en date du 26 décembre 2014.

Les conditions de vente d'eau sont liées au contrat négocié dans la nouvelle procédure de Délégation de Service Public qui vient d'être conclu avec VEOLIA.

Pour rappel, une alimentation de secours de Ney par le réseau de Champagnole est en place et des équipements sont installés à cet effet, un comptage existe, avec application des tarifs de vente en gros. Une part fixe correspondant à ce service est également établie.

Il convient donc de renouveler cette convention.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune de Ney."

Nos réseaux sont reliés au niveau de la montée des anciennes usines Riskoff.

Nous vendons également de l'eau à la commune de Cize.

Le système fait que Champagnole peut envoyer de l'eau à Ney mais que Ney ne peut pas envoyer de l'eau à Champagnole. C'est pareil pour Cize. Il y a des anti-retours parce que notre déléguétaire ne veut pas assumer la responsabilité – ce qui est normal – de distributions d'eaux qu'il n'a pas traitées.

Nez a un pompage au fond de la reculée. Cize a une source qui se tarit tous les ans depuis longtemps. On alimente donc également Cize en été.

Nous avons des conventions de vente en gros et il faut renouveler celle avec Ney.

M. Grenier.- Sapois aussi ?

M. le Maire.- Non. Il y en a qui ont des interconnexions avec le Centre Est mais pas avec nous. Nous n'avons que Cize et Ney qui sont connectés. Mais il y en aura peut-être d'autres plus tard, sachant que de nombreuses communes ont encore des sources.

Je mets la convention avec Ney au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

10. Marché de travaux : aménagement de la zone du Crassier

M. le Maire.- Vous savez tous où se trouve le Crassier, à côté du cimetière.

Il a fallu prendre l'attache de la DREAL, organisme d'Etat, car il s'agit d'une zone polluée. C'est ce qu'on appelle l'ancien Crassier des aciéries. Ils nous ont mis des impératifs. Nous avons pris Verdi comme bureau d'études pour savoir ce qu'il fallait mettre, ceci sans toucher au sol puisque je vous rappelle que nous n'avons pas le droit de creuser. C'est une zone qui a été complètement étanchée par un tapis d'enrobé. La commune doit reprendre cette zone car c'est Erasteel qui en a la responsabilité, la surveillance. C'est d'ailleurs une parcelle communale.

Juste au-dessus, il doit se faire prochainement la maison de santé, sur du terrain communal. On va céder à la communauté de communes la zone qui est juste au-dessus des anciens bureaux VEOLIA pour aller vers la voie ferrée et ensuite pour rejoindre la gare. En compensation, on aménagera le Crassier. Ce sera un marché communal. On a d'ailleurs voté une demande de subvention à la DETR afin de minimiser le coût pour la communauté de communes. Le prix de nos travaux sera sur le prix de vente du terrain, du moins de la réalisation de la maison de santé.

Ceci avec des conditions spécifiques de réalisation qui nous ont été établies par la DREAL. Nous avons en effet dû faire des études pour savoir si les métaux lourds qui étaient dessous n'amèneraient pas des émanations à ceux qui seront sur les manèges, puisque c'est à cet endroit qu'il y aura la fête. Des camionneurs pourront également y laisser leur camion puisqu'il y aura un parking poids lourds. Je rappelle que certains camions traînent dans Champagnole, sachant que ce n'est pas de la faute des routiers. Je cite un transporteur : Mauffrey. Il y a des chauffeurs de chez Mauffrey qui habitent Champagnole, qui rentrent chez eux avec leur camion. Mauffrey n'a pas de dépôt à Champagnole. Les camions sont donc laissés soit sur le futur espace commercial, soit dans les lotissements alors qu'ils n'ont rien à y faire.

On va donc faire un parking poids lourds qui sera éclairé, où on mettra également des caméras pour les voleurs de gasoil. Il y aura de la place pour dix poids lourds au moins, voire plus.

Ensuite, la fête de Champagnole qui ne pourra plus se faire sur la zone autour de la gare se fera en partie à cet endroit. Ce n'est pas le but en soi. Le principal but est de faire un parking pour les poids lourds. La fête ne représente qu'une semaine par an. Il y aura donc 51 semaines où les poids lourds pourront se garer. La communauté de communes est d'ailleurs en train de refaire la rue qui passe devant, qui rejoint le passage à niveau et l'avenue Clémenceau.

Les deux études ne sont toujours pas terminées puisque plus nous rendons des réponses aux questions de la DREAL, plus ils nous en reposent. Maintenant, c'est sur la résistance des buses qui sont au fond, qui ont été mises par l'entreprise Rusthul il y a une quinzaine d'années, qui font presque 30 cm de béton armé. Nous allons répondre, mais c'est toujours un peu compliqué.

Je ne sais pas encore si la fête aura lieu cette année à Champagnole ; je ne suis pas devin.

On avance donc sur cette affaire. On a fait une consultation avec deux lots. Afin d'avoir les meilleurs tarifs, il était préférable de faire ce qu'on appelle un lot de terrassements, c'est-à-dire un lot de cailloux de carrière, de maçonnerie, etc., et un lot d'enrobé. Parce que la meilleure réponse en cailloux n'est pas forcément celle qui correspond au meilleur d'enrobé ou bitume et vice versa. Ce qui a compliqué la tâche du bureau d'études, mais cela nous permet d'avoir les meilleurs tarifs dans les deux lots. On peut choisir.

"Il est prévu de réaliser les travaux d'aménagement de la zone du Crassier. Les travaux se décomposent en deux lots : Lot 1 – VRD et Lot 2 – Enrobé. Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée. Après analyse des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Arnaud Rusthul TP pour un montant de 328 989,00 € HT
- Lot 2 : Entreprise COLAS pour un montant de 167 528,00 € HT

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement, article 2151.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes pièces nécessaires."

Toutes les offres sont remises de manière électronique. S'il y en a qui sont tentés d'appeler un ami, c'est inutile car cela n'existe plus. C'est terminé. Les procédures sont très réglementées et tout est électronique.

Y a-t-il des questions ? Monsieur le Président.

M. Pernot. - C'est une réflexion. Mais une réflexion qui illustre la difficulté de faire dans notre pays. Ce Crassier, avec Guy, nous l'avions conditionné au fait que demain, à la place de la maison de santé, la fête pourrait se substituer sur cet espace. C'était donc une espèce de quadrature du cercle. On pouvait faire notre maison de santé là où le dispensaire Champagnolais a existé durant des années. Finalement, c'est une sorte de retour naturel aux bonnes choses. Et on pouvait tout de même garder notre fête foraine au centre-ville, dans les volumes qui étaient appréciés.

Je pensais que ceci allait se décider en peu de temps puisque nous étions volontaristes, c'est-à-dire qu'on était prêt à envisager les investissements nécessaires et suffisants pour permettre cela. Mais on savait bien qu'il fallait consolider l'espace du Crassier qui avait déjà été aménagé pour répondre aux contraintes de première pollution. Mais là, on rajoutait des contraintes puisqu'on avait rajouté la possibilité d'installer des poids lourds puis des manèges, donc avec des charges très conséquentes, sur cet espace. Je pensais franchement que cela allait se faire en 15 jours.

Cela a tardé et comme on voulait que l'installation de la maison de santé soit un événement absolument positif, il fallait qu'il ne génère aucune contrariété au fonctionnement de la ville de Champagnole, donc qu'il ne génère pas de contrariété à la fête foraine.

Aujourd'hui, je suis heureux de voir l'aboutissement de la démarche, sauf que je suis obligé de faire part d'un espèce de mécontentement. Je ne vais peut-être pas aller jusque-là, mais j'ose espérer que ce ne soit pas une lassitude parce que quand je vois l'énergie que nous mettons pour trouver des solutions, pour trouver des financements, sachant que ce n'est pas une paille, l'énergie que nous mettons pour trouver des solutions pour résoudre les problèmes environnementaux, etc., je trouve qu'il y a un différentiel entre notre volontarisme et les décisions qui peuvent être prises à un moment donné sous l'autorité d'autres institutions qui sont les nôtres, en particulier celles de l'Etat via les services environnementaux et autres.

Je n'insiste pas sur ce sujet, mais je voulais que vous le sachiez, parce que si les choses étaient allées plus vite, la maison de santé serait peut-être déjà en fonctionnement. Nous avons trouvé des substituts puisque nous avons pu installer deux jeunes médecins sur l'espace industriel que nous avons accompagné dans son développement. Je pense en particulier à notre ami qui gère la société CSTI, qui a eu la gentillesse de nous donner un espace pour accueillir les médecins.

Mais rendez-vous compte ! À quelques semaines près, si nous n'avions pas trouvé l'industriel qui nous a permis d'avoir des bureaux pour accueillir des médecins, ces deux jeunes médecins - qui se sont installés et qui font le bonheur de tous les patients d'après ce que j'entends dire – auraient été s'installer ailleurs. On aurait alors dit que c'était la faute de Guy Saillard et de Clément Pernot. Mais non ! Il y a en effet bien longtemps que nous sommes prêts. Nous étions d'ailleurs prêts à tel point que nous avons trouvé des solutions de substitution pour accueillir ces jeunes médecins.

Mais tous les errements, toutes les tractations, toutes les discussions pour les tuyaux de Rusthul... Bref ! Je ne veux pas insister, mais nous étions prêts à tous les investissements, sachant

qu'ils auraient pu changer tout ce qu'ils voulaient. Mais nous sommes dans cette situation aujourd'hui, dans notre pays. Je le constate avec un peu d'aigreur parce que sur de tels dossiers, on devrait pouvoir aller très vite. Mais tout le monde n'est pas dans le même esprit collaboratif que nous pour que les choses aboutissent.

Je n'en dirai pas plus. La polémique n'a pas lieu d'être parce qu'elle est inutile, mais je veux que nos administrés soient au courant de ce qui se passe réellement et c'est pour cela que je me permets de prendre la parole avec cette conviction et cette colère cachée. Mais c'est comme ça et on fait avec.

M. le Maire.- Sachez donc bien que nous n'avons pas lambiné par plaisir. La dernière demande date d'ailleurs d'une semaine et nous allons répondre hyper rapidement. Il a fallu qu'on collecte les informations, mais on répondra tout de suite.

M. Pernot.- Il n'y a pas de souci. Je n'en suis pas après les services de la ville.
On est bien sur d'autres domaines qui nous échappent à nouveau.

M. le Maire.- On arrive à 328 989 € + 167 528 € avec une demande de DETR qui a été faite où j'ai bien précisé à Monsieur le sous-préfet et à Madame Arbey, qui traite ces dossiers à la préfecture, qu'ils n'oublient pas ce dossier. Par contre, il y a quelques études à rajouter.

Je pense que nous avons fait un dossier qui tient la route, qui est au mieux techniquement et économiquement.

Y a-t-il des questions sur le Crassier des aciéries - qui est tellement mauvais à la santé que tous les gamins de Champagnole qui se sont amusés dedans ne sont jamais tombés malades ?

S'il n'y a pas de question, je mets au vote :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

11. Marché de maîtrise d'œuvre : construction d'un gymnase

M. le Maire.- "Dans le cadre de la construction d'un nouveau gymnase rue Léon Blum, un maître d'œuvre doit être désigné pour cette opération.

Une consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée. Après analyse des offres, le Groupement Agence 2BR a été retenu pour un montant de 168 000,00 € HT.

Le groupement se compose comme suit :

- Mandataire : SARL BOUILHOL, RAMEL et BERNARD, Architecte DPLG
- Co-traitants : * Stéphane LE ROY, Economie de la Construction
* LEFEVRE NICOLAS – BLI, BET Structures
* B.E.D., BET Fluides

Les dépenses seront imputées sur le budget d'investissement, article 2031.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce marché de maîtrise d'œuvre et autoriser le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues ainsi que toutes les pièces nécessaires."

(Désignation de l'implantation sur un plan à l'écran).

Au niveau de la maîtrise d'œuvre, le choix était évident ; c'est 6 % d'honoraires. Le deuxième est à 6,9 %. Il s'agit d'un cabinet d'architecture qui travaille déjà avec une entreprise qui fait des gymnases en bois. Depuis le départ, nous tenons à faire un gymnase en bois, avec une structure en bois. Ce sera du lamellé-collé, donc pas forcément du bois d'ici. Mais ils sont tout à fait prêts à travailler également avec du bois local. Ce qui est important puisque notre communauté de communes a de nombreuses et belles scieries, dont une énorme et d'autres un peu plus petites mais relativement importantes, y compris à Champagnole.

C'est un cabinet d'architectes habitué à faire ce type de prestation, ils ont une grande expérience dans ce type de bâtiment.

On a accéléré un peu le mouvement. Le plan de financement établi par la Région comprend des financements qui transitent par la communauté de communes. 400 000 € étaient axés sur Champagnole. Sous l'ancien mandat, on avait délibéré pour diriger ces 400 000 € sur le nouveau gymnase. Maintenant, la Région nous demande un avant-projet définitif avant fin août, sinon nous n'aurons pas la subvention. Ce qui signifie que nous avons accéléré le mouvement pour recruter un maître d'œuvre afin de présenter un avant-projet définitif à la Région avant fin août.

Ce sont des crédits régionaux ; il y avait 400 000 € pour la commune-bourg et 400 000 € pour le restant de la ComCom. On avait donc dirigé ces 400 000 € vers ce gymnase.

On mettra également un peu d'argent de côté lorsqu'on fera le compte administratif, si vous le votez ainsi, afin de préparer pour l'an prochain. Il nous faudra bien sûr demander des subventions à l'Etat, au Département puisque nous nous installons à côté d'un collège, ainsi qu'à Fibois étant donné que nous allons utiliser beaucoup de bois. L'idéal serait de monter à 80 % de subventions. Et si on peut déjà mettre un peu de crédits de côté cette année, cela passera tout en douceur sur le budget 2022 et sans grever le budget pour deux années.

Cette affaire devrait bien se passer au niveau financier et je l'espère également au niveau des travaux.

Je voulais vous expliquer notre état d'esprit et pourquoi une accélération du mouvement a eu lieu, c'est du fait des crédits régionaux.

Y a-t-il des questions ? S'il n'a pas de question, je mets au vote :

Pour retenir le mandataire Sarl Bouilhol, Ramel et Bernard et leurs co-traitants et m'autoriser à signer le contrat, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

SIXIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES

12. Approbation du règlement du cimetière

Mme Delacroix.- "Il est nécessaire de disposer d'un règlement du cimetière afin de prévoir les mesures garantissant le bon usage et l'ordre dans ce lieu.

En considérant la législation funéraire, le règlement traite de la police générale, des concessions, des travaux, des inhumations, du site cinéaire.

La commission Affaires Générales réunie le 23 février 2021, a étudié le projet et émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement du cimetière."

Vous avez tous eu le règlement.

C'est un règlement à opposer aux personnes qui seraient tentées de faire n'importe quoi dans le cimetière, donc pour avoir un texte opposable. Ce n'est pas une grande évolution en soi.

Avez-vous des questions ?

M. Dussouillez.- Actuellement, il n'y avait pas de règlement intérieur ?

Mme Delacroix.- il s'agit d'un règlement ancien, des années 90.

M. Dussouillez.- Il est révisable tous les combien ?

M. Laithier.- Il n'y a pas de date précise de révision.

Mme Delacroix.- On le fait quand le besoin s'en fait sentir, pour l'adapter. Nous avons de plus en plus de cinéraires, il faut donc l'adapter.

M. Vuillermoz.- Je vois les horaires d'ouverture. Il y avait le projet de la maison du gardien. Est-ce que c'est réactualisé ?

Mme Delacroix.- Oui, c'est en prévision.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

13. Dénomination de rues

Mme Delacroix.- "À la suite de travaux de viabilisation, de nouvelles habitations sont en cours de construction et il s'avère nécessaire de procéder à la dénomination de deux nouvelles rues, conformément aux plans joints.

Pour la voirie perpendiculaire à la rue Léon Blum, la commission Affaires Générales propose : Impasse des Pins.

Pour la voirie du secteur Intermarché, il est proposé Rue du Trait d'Épine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces dénominations de rues. Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires."

Nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour chercher et trouver des noms assez originaux. Le nom Rue du Trait l'Épine correspond à l'appellation du terrain, il est cadastré sous cette appellation. On a trouvé que c'était bien.

Avez-vous des questions ?

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- Pour l'Impasse des Pins, Flavien nous avait proposé l'Impasse Pollux.

Mme Delacroix.- Je l'ai proposé, mais cela n'a pas été retenu.

M. le Maire.- Ceci en référence à Castor et Pollux puisque cette impasse se situe à côté de la rue des Castors. L'idée était pourtant belle !

Nous avons toujours, sous le coude, le nom de Narcisse Patouillard, célèbre mycologue né à Champagnole. On le garde pour un endroit spécifique.

NEUVIÈME COMMISSION : FINANCES

14. Vote du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties

M. Tissot.- "Lors du Conseil municipal du 17 décembre dernier, le Conseil municipal a voté les taux de taxes foncières 2021 (délibération 2020.06.9-1), soit 19,46 % pour le foncier bâti (TFPB) et 42,65 % pour le foncier non bâti.

Par mail du 12 février, la DDFIP du Jura nous informait des nouvelles dispositions à appliquer pour le vote du taux de TFPB à compter de 2021.

La suppression de la part communale de la taxe d'Habitation sur les résidences principales (dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables), entraîne à compter de 2021 la modification des modalités de vote des taux d'imposition.

La DDFIP nous rappelle que la garantie d'équilibre des ressources communales est assurée par le transfert de la part départementale du TFPB et par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

Ainsi, le transfert de la part départementale de la TFPB conduit à un rebasage du taux communal.

Le coefficient correcteur sera calculé en 2021 et sera figé pour les années suivantes (il sera notifié au mois de mars 2021 et figurera sur l'état fiscal 1259).

Pour Champagnole, l'augmentation du taux de TFPB conduirait à une surcompensation du produit de TH manquant.

Cette situation de sur compensation sera corrigée par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantira à notre commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

De plus, le coefficient n'affectera pas le produit résultant de la dynamique du taux de TFPB, la commune continuera donc à percevoir le produit supplémentaire généré chaque année par les nouvelles constructions et les extensions.

Le taux départemental de TFPB 2020 (24,36 %) vient s'additionner au taux communal de 2020 (19,46 %).

Il vous est donc demandé de bien vouloir revoter le taux d'imposition de la TFPB pour 2021 au taux de 43,82 % (19,46 % de taux communal + 24,36 % de taux départemental 2020)."

Avez-vous des questions ?

M. Pernot.- Ce n'est pas une question, mais une réflexion.

C'est une excellente nouvelle pour les communes que d'avoir récupéré cette taxe alors qu'il y avait des jeux de danse du ventre par l'ADCF auprès du gouvernement qui pensait bien récupérer la taxe foncière du Département. Ils ont en effet été Gros-Gens comme devant. Et même si je suis président de la communauté de communes, j'en suis fort heureux parce que l'ADCF et ses présidents n'avaient pas compris qu'en agissant de la sorte, c'est-à-dire en privant les Départements d'une fiscalité dynamique, ils allaient se priver de ressources eux-mêmes. Mais là, pied de nez de l'Etat qui a donné cette ressource aux communes.

Maintenant, il va donc falloir en profiter au niveau de Champagnole parce qu'aujourd'hui, plus vous aurez d'habitants, plus vous aurez de foncier, plus vous serez riches et donc nous également. Plus nous serons riches dès lors que nous saurons accueillir de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. C'est une responsabilité forte.

L'ADCF, qui est principalement l'outil des métropoles, l'outil des grosses communautés d'agglomération de France, espérait cet impôt. Le gouvernement, non pas dans sa sagesse puisque c'était pour priver les Départements de cette ressource dynamique, a au moins fait le moins pire en l'attribuant aux communes. Maintenant, c'est aux communes d'assumer leurs responsabilités et d'optimiser la gestion de cet impôt dynamique.

En substitution, les Départements ont récupéré une partie de la TVA qui sera donnée en fonction des désiderata du gouvernement, dans les premières années au moins à l'euro près de ce qu'on touchait. Il n'y aura donc pas un effet catastrophique dans les premières années. J'ose espérer qu'ils nous feront bénéficier, si tant est que la TVA soit dynamique, de la dynamique de la TVA. Mais là, il n'y a pas eu de promesse en la matière.

Ce sont des questions assez complexes, mais ce sont des questions fondamentales parce que c'est celles qui déterminent l'autonomie des unités qui composent la décentralisation, c'est-à-dire la Région, le Département, les communautés de communes et les communes. Aujourd'hui, ce sont les communes qui bénéficient de cela. Tout le monde s'est indigné du fait que les Départements n'avaient plus de fiscalité dynamique. Les Régions ont également largement été altérées aussi dans cette approche de fiscalité dynamique. Les communautés de communes restent encore pionnières en la matière parce qu'elles bénéficient de l'ancienne fiscalité des taxes professionnelles au travers de la

CVAE, donc un impôt qui s'est substitué à cette fameuse taxe professionnelle et qui est dynamique, qui nous permet donc, dès lors que l'on développe sur notre territoire un certain nombre d'entreprises, d'avoir des recettes supplémentaires pour mettre en place des services publics. Et là, les communes récupèrent la taxe d'habitation et la taxe sur les propriétés dans cette approche nouvelle de la réorganisation de la fiscalité, pour se substituer à une taxe qui n'était pas une taxe très contestée par la population. Cette taxe foncière va donc venir dans les caisses communales.

Faisons le meilleur profit de cette orientation, c'est-à-dire que, demain, chaque mètre carré de la ville devra être pensé pour accueillir soit du logement, soit de l'industrie via le concours de la communauté de communes. C'est pour cela que l'on doit travailler main dans la main, renforcer nos liens. Cela conforte ce que nous disons avec Guy, David et les autres depuis un certain nombre d'années, c'est que la force de notre territoire, c'est sa population. Nous devons veiller, nous devons agir, que ce soit au niveau communauté de communes et surtout au niveau communal, pour accueillir de plus en plus de population. Nous pourrons ainsi continuer d'offrir à notre population les services publics qu'elle mérite et que l'Etat a facilement abandonnés.

C'est pour cela que nous devons profiter de ces opportunités. Et je sais que la mentalité champagnolaise permettra d'atteindre ce résultat.

Monsieur l'adjoint aux finances, je ne vois pas forcément ce transfert comme une très mauvaise chose parce que je vous fais confiance et que nous nous faisons confiance mutuellement justement pour qu'il y ait une dynamique qui permette de passer outre ces bizarries liées à une promesse électorale, ce qui relève du délire. C'est lié à une promesse d'élection présidentielle. Vous me direz qu'il la tient, mais à quel prix ! Je n'insiste pas sur le sujet.

M. Tissot.- C'est donc une bonne nouvelle ; on était déjà dynamique et on le sera encore plus à l'avenir.

La question que je me posais, c'est comment cela allait être compensé au Département.

M. Pernot.- Par la taxe sur la valeur ajoutée, la TVA.

M. Tissot.- D'accord.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

Je mets au vote : qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Pascal.

HORS COMMISSION

15. Vente d'un ensemble modulaire

M. le Maire.- Avant de laisser la parole à Laurent Laithier qui nous fera le point sur la vaccination, nous allons passer au point que vous m'avez autorisé à rajouter en début de conseil : la vente d'un ensemble modulaire.

"Régulièrement, divers mobiliers et véhicules sont vendus aux enchères sur des plateformes numériques.

Le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ».

Une vente s'est terminée ces derniers jours concernant un ensemble modulaire (préfabriqués composants les vestiaires et la buvette du football à Léo Lagrange) mis à prix à 10 000 €.

Il n'y a pas eu d'enchérisseur au vu du coût important de la dépose et du transport de

l'ensemble des modules. Cependant, deux offres d'achat ont été reçues, l'une pour un montant de 5 000 €, l'autre pour un montant de 1 500 €.

Il est proposé d'accepter l'offre d'achat à 5 000 € faite par l'entreprise « Transport ODT »

Ce sont des modules de 2,40 mètres qu'il faut désolidariser, découper les sols qui ont été coulés après, mettre tout cela sur des camions pour aller les remonter ailleurs. C'est certes un travail assez colossal, sachant que nous n'en avons pas l'utilité. Et plutôt que de mettre 40 000 ou 50 000 € dans le démontage-remontage pour rien, on a préféré mettre en vente.

Nous l'avons mis en vente à 10 000 €. Nous n'avons malheureusement pas eu d'offre à 10 000 €. Ensuite, deux enchérisseurs nous ont contactés pour déposer des offres. On a eu une offre à 1 500 € et une autre à 5 000 €.

Il vous est proposé d'accepter l'offre à 5 000 €, sachant que l'acheteur, qui est un Breton, viendra le chercher. Il le démontera pour l'emmener. Nous n'avons pas eu d'offre locale. Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans ce type de manipulation et de travaux.

Comme ce montant est supérieur au montant que j'ai en délégation, je demande au Conseil de bien vouloir approuver cette vente à 5 000 € de l'ancien vestiaire Léo Lagrange, ainsi que la salle du *club house* et de m'autoriser à signer la vente de ce complexe, sachant que si on ne vend pas, nous aurons au moins 25 000 € de démontage et de transport. Donc autant le vendre monté et qu'ils se débrouillent pour venir le chercher.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

M. le Maire.- Une petite information : nous avons vendu pour 4 000 € l'éclairage du stade, ceci grâce à Flavien. Sur place également, à démonter en démolissant les massifs qui sont énormes. Il va partir beaucoup moins loin puisqu'il ira jusqu'à Andelot-en-Montagne. Il est racheté par une garagiste Andelot-en-Montagne qui doit être président de club de foot.

L'éclairage du foot de Champagnole de Léo Lagrange part donc en direction Andelot-en-Montagne.

16. Information : point sur la vaccination

M. le Maire.- Laurent, je te laisse la parole pour une information que le Conseil est en droit d'avoir sur la vaccination qui se fait dans la salle au-dessus de celle où nous sommes. Tout se passe très bien, sachant que ce n'est pas une mince affaire pour les services communaux.

Le standard gère les appels au départ, ensuite c'est transmis au Secrétariat général qui s'occupe de prendre un rendez-vous, sur Doctolib, pour tous les gens qui appellent à la mairie. Ensuite, la salle est mise à disposition par la Mairie. Tout ce qui est équipement a été mis à disposition par la mairie.

Je tiens vraiment à saluer les personnes du Secrétariat général, surtout Laurent Laithier qui a eu la charge de faire le planning des infirmiers et infirmières pour faire les vaccinations. Je ne sais pas si c'est tout à fait le rôle d'une commune que de s'occuper des infirmiers et des infirmières. Mais c'est Laurent Laithier qui y a passé un certain temps. Ensuite, il a organisé et prévenu les médecins. C'est lui qui veille tous les jours à commander les doses et à les dispatcher, il vérifie que ce sont bien les bonnes doses pour ceux qui sont inscrits. Parce qu'on a tout de même eu des gens qui étaient inscrits pour avoir un Moderna alors qu'ils avaient eu une première dose de Pfizer. Tout cela est vérifié par le

Secrétariat général sous la houlette de Laurent Laithier que je remercie pour ce travail.

Il est présent tous les matins et tous les après-midi, tout est vérifié par ses soins, pour organiser la vaccination sur Champagnole, en collaboration avec les pompiers qui font également un gros boulot. Le personnel de santé est vraiment dans des conditions optimales, à Champagnole, pour pratiquer.

Merci aussi aux pompiers, au Lieutenant Yvan Ghini qui fait aussi un gros travail pour ce centre de vaccination. Tous les gens qui viennent se faire vacciner sortent avec le sourire en disant qu'ils ont été bien accueillis. La vaccination à Champagnole se passe donc très bien, même si nous souhaiterions avoir plus de doses pour pouvoir vacciner plus de monde, mais tous ceux qui viennent repartent satisfaits.

Le problème des inscriptions sur Doctolib est un autre débat. Ce n'est pas nous qui décidons de l'ouverture de créneaux. La dernière fois qu'ils ont ouvert des créneaux, ils étaient pleins en deux heures. Maintenant, la prochaine vaccination sera autour de 20/24 mars.

Je tiens donc à signaler que l'Etat a eu besoin des collectivités. Je pense qu'au niveau national, les collectivités ont répondu présentes. De ce que j'ai entendu, toutes les communes du Jura qui ont un centre de vaccination ont toutes répondu présentes. Comme quoi, quand l'Etat a besoin de nous, nous sommes là. J'arrête ma phrase ici.

M. Laithier.- Il est vrai que nous aurions dû vous informer plus tôt sur ce sujet puisque la campagne a commencé il y a deux mois. On pensait le faire lors d'un Conseil municipal au mois de février. Finalement, le Conseil a été reporté à ce soir pour correspondre au délai de procédure de la DSP eau potable. Nous y sommes donc.

Tout d'abord un point sur la situation sanitaire dans le Jura. Elle s'est considérablement améliorée depuis plus de deux semaines, bientôt trois. Il faut se rappeler que vers le 20 février, le taux d'incidence dans le Jura qui était proche du seuil de 250 nous aurait placés dans la liste des 20 départements sous surveillance renforcée. Certes, ce taux d'incidence n'est qu'un indice. Je vous rappelle que c'est le nombre de cas sur 7 jours glissants rapporté à 100 000 habitants.

Ce n'est qu'un indice, mais c'est celui qui déclenche les conséquences en matière de règles sanitaires, de confinement, de couvre-feu, etc.. Cet indice était à 800 au mois de novembre dans le Jura, il nous plaçait, avec le deuxième plus mauvais taux de France, derrière les Alpes Maritimes et Nice. On voit qu'aujourd'hui la situation a bien avancé puisque Nice est toujours en situation difficile, ce qui a bien changé chez nous puisque notre taux d'incidence qui était à 230 il y a entre deux et trois semaines, est aujourd'hui à 140. Il a continué de baisser.

Depuis une dizaine de jours et pour la première fois depuis le 10 octobre, c'est-à-dire depuis 5 mois, le taux d'incidence dans le Jura est maintenant bien inférieur au taux national qui est actuellement à 212.

La situation s'est donc bien améliorée, certainement grâce à la vaccination puisque nous avons commencé très tôt et très fort dans le Jura. On a commencé dès le 8 janvier.

Dès la reprise, donc le 4 janvier, on nous a demandé si Champagnole était d'accord sur le principe d'accueillir un centre de vaccination. Nous avons répondu par l'affirmative. Le mercredi suivant, le directeur de Cabinet du préfet nous appelait pour nous demander si nous étions prêts à démarrer le vendredi. Nous avons répondu par l'affirmative. On s'est retrouvé le jeudi avec le capitaine des pompiers pour nous organiser. Puis nous avons mis cela en route du jour au lendemain et, le vendredi 8 janvier, la vaccination débutait à Champagnole. On a commencé par quatre séances pour les professionnels de santé et les pompiers.

L'organisation était un peu sommaire la première semaine. Ensuite, on s'est déployé à l'Oppidum, ceci depuis le 18 janvier non-stop, cinq jours sur cinq, du lundi au vendredi. Ce qui veut dire que depuis le mois janvier, on a fait 40 séances consécutives. Demain, les 2 500 injections seront atteintes à Champagnole, ce qui comprend des premières et des deuxièmes injections. Parmi ces 2 500 personnes, 1 200 auront reçu les deux injections. Elles auront donc terminé le circuit de vaccination.

Sur le Jura, vendredi dernier, le chiffre devait être de 27 000 au total, avec environ 14 000 personnes qui ont reçu les deux injections.

Qui fait quoi ? En préfecture, un COD (centre opérationnel départemental) a été activé

depuis le début de l'opération. C'est habituellement quelque chose d'activé de manière ponctuelle, soit pour une gestion de crise, soit pour une manifestation particulière comme le jour du Tour de France. Là, il est activé depuis le mois de janvier de manière permanente en préfecture. Cela permet d'avoir un centre opérationnel qui réunit, qui mobilise au même endroit et en même temps de manière coordonnée toute une série d'autorités émanant d'administrations différentes. Vous y retrouvez le Cabinet du préfet, la protection civile, l'Agence régionale de santé, la CPAM si besoin et le SDIS avec son commandement, donc des officiers qui y sont de manière permanente. C'est là où se décident les affectations des doses. C'est l'ARS qui gère ces doses en collaboration avec le ministère. C'est l'hôpital qui stocke les doses qui sont ensuite affectées par l'ARS sur les différents centres de vaccination.

Les principaux centres de vaccination dans le Jura sont Dole, Lons, Saint-Claude et Champagnole. Ce sont des centres activés en permanence depuis le début. Il y a des centres secondaires, comme Chaussin de manière ponctuelle, Les Rousses, Orgelet, Poligny.

Je souligne la forte implication du SDIS depuis le début. C'est-à-dire que la première semaine, lorsqu'on a commencé, c'est une forte collaboration entre le SDIS et la ville qui a permis de démarrer de manière immédiate et de façon très réactive. Aujourd'hui, cette collaboration se poursuit puisque je suis tous les jours en liaison avec le lieutenant Ghini, Chef du CSP de Champagnole, mais également avec le commandement qui est présent en COD en préfecture.

Au niveau des centres de vaccination, au début, lorsque nous avons été sollicités, nous pensions mettre un bâtiment à disposition, prendre à notre compte le chauffage, le matériel et le mobilier. On pensait que les autorités sanitaires s'occuperaient du reste, y compris du personnel médical et de la gestion des vaccins. On s'est vite rendu compte que ce n'était pas le cas, que si nous ne prenions pas les choses en main, les Champagnolais et l'ensemble des habitants du territoire ne seraient pas vaccinés. Donc d'emblée, du jour au lendemain, nous avons quasiment tout pris en charge, si ce n'est la livraison des doses. Et encore, puisqu'il a parfois fallu dépanner les services de l'Etat et aller chercher nous-mêmes, avec un véhicule réfrigéré, les doses annoncées.

On s'est donc très vite occupé de tout. Comme le disait Monsieur le Maire, il a effectivement fallu trouver des infirmières et des médecins. L'ensemble de la profession s'est considérablement mobilisé. Nous avons un groupe d'environ 45 infirmières et d'une quinzaine de médecins. Ils sont pour partie du secteur libéral, donc en activité, et pour les deux tiers, des retraités qui ont pu participer à l'opération. Ces derniers sont grandement présents chaque jour. Ces retraités sont très heureux d'être utiles, d'être au contact car cela leur manquait. Ils sont donc très satisfaits de leur tâche.

Voilà pour l'organisation, sachant que nous sommes obligés de gérer le planning des médecins, le planning des infirmières. Nous gérons l'organisation logistique. Nous faisons le lien avec le COD de la préfecture, le lien avec l'ARS. Il y a donc énormément d'aspects chaque jour pour faire en sorte que cela se passe de la meilleure des manières et c'est le cas jusqu'à présent. Même si nous sommes parfois un peu agacés par certaines postures de l'Agence régionale de santé qui a bien du mal à évoluer sur certains aspects parce que c'est cadré de telle façon et qu'il ne faut pas faire mieux même si on pourrait dans certains cas. Il ne faut pas le faire parce qu'il n'est pas écrit qu'on peut faire mieux ! C'est donc parfois un peu énervant.

Aujourd'hui, on vaccine du lundi au vendredi, donc cinq jours sur cinq, de 11 heures à 15 heures, c'est-à-dire qu'on fait chaque jour une vacation de quatre heures consécutives.

Actuellement, on travaille sur la montée en charge des centres de vaccination, à Champagnole comme partout ailleurs, pour le mois d'avril. Au mois d'avril, il est annoncé des vaccins par millions, donc en grand nombre en France, de l'ordre d'environ 10 millions sur le mois. Ce qui veut dire qu'il faut démultiplier les capacités partout. Cela repose sur les cabinets des médecins de ville, les pharmacies. Cela repose sur les centres de vaccination existants qui doivent augmenter leur capacité, certainement aussi le développement de maxi-centre de vaccination à 1 500 doses par jour. Ce n'était pas quelque chose d'envisagé par l'État ces derniers temps, mais c'est *a priori* ce qui va se faire.

Sur Champagnole, aujourd'hui, on fait 300 doses par semaine. Avec l'organisation qui a été proposée vendredi dernier en préfecture, on passerait dès début avril à un fonctionnement toute la journée sans interruption de 9 heures à 17 heures, mais également le samedi matin. Il y aura également une augmentation de la cadence horaire parce que je pense qu'on peut l'augmenter. On pourrait ainsi

passer, à Champagnole, de 300 doses par semaine à 800. Ce serait donc une forte augmentation qui nous permettra de répondre aux attentes de la population et aussi au fait qu'au mois d'avril, il y aura environ 10 millions de doses disponibles en France, à répartir sur le territoire.

Cette vaccination se passe bien localement sur le centre de Champagnole. On espère que cela va continuer. On perçoit déjà un impact de la vaccination en termes d'hospitalisation. Il faut savoir qu'au début de l'hiver, il y avait 280 personnes d'hospitalisées Covid dans les hôpitaux du Jura. Ce chiffre était à 119 vendredi dernier. Il a encore baissé pour être à 102 aujourd'hui.

Pourquoi ? Parce que c'était certainement la population plus âgée, plus fragile qui se retrouvait dans les hôpitaux avec des formes graves du Covid. Cette population est celle que nous avons privilégiée dans la vaccination depuis deux mois, qui s'avère maintenant protégée. Il y a donc certainement un effet. En tout cas, il y a une forte baisse des hospitalisations Covid dans le Jura.

Voilà ce qu'il en est. Donc une organisation qui fonctionne bien localement, une très bonne coordination avec les pompiers et on prépare la montée en charge pour le mois d'avril.

Sur le type de vaccin, on a fonctionné avec les deux vaccins Pfizer et Moderna, sachant que ceux qui ont eu la première injection Pfizer l'ont également pour la deuxième. Ce sera certainement du Pfizer sur le mois d'avril, mais peu importe. On fait avec ce qu'on nous donne, ce n'est pas nous qui sommes décideur.

Voilà ce qu'il en est pour le point sur la vaccination. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme Benoit.- Est-ce qu'il serait possible de parler pour André Socié ?

M. Laithier.- Pour la résidence Socié, au début de la campagne de vaccination, il a été précisé par les services de l'Etat que les 35 EHPAD publics du Jura seraient traités par des équipes mobiles sur place, dans les EHPAD et ceci dès le mois de janvier, que les résidences autonomie du type de la résidence Socié seraient traitées de la même manière dès début février. Cela n'a pas été le cas. On l'a donc rappelé au Directeur de l'ARS et à Monsieur le préfet à ce moment-là. Il a fallu le rappeler il y a une dizaine de jours.

On a enfin trouvé une solution. Les résidences autonomie seront traitées sur place par des équipes mobiles. Cela a débuté cette semaine. Pour la résidence Socié, cela aura lieu le jeudi 18 mars après-midi avec le docteur Degieux plus deux infirmières.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Pernot.- Plus qu'une question, c'est une réflexion. Attention, sachons bien rester là où nous sommes, c'est-à-dire dans notre domaine de compétence. Je le dis d'autant plus que je suis à l'aise, en tant que président du SDIS, donc des pompiers qui sont impliqués dans tous les centres dans le Jura.

La vaccination relève de la responsabilité de l'Etat. Parce qu'il est en situation difficile, parce qu'il est en situation de non-organisation, parce que l'ARS n'a pas les moyens de mener à bien sa mission, du moins parce que l'ARS n'est pas adaptée pour mener ce genre de mission. Il a fallu organiser *via* les réseaux de l'Etat des collaborations locales dont Champagnole fait partie, dont Lons fait partie, dont Saint-Claude fait partie, dont Dole fait partie et d'autres villes également. Il y a eu une réaction locale pour organiser au mieux la vaccination, vaccination qui est proposée par l'Etat.

Les doses que nous administrons à nos concitoyens sont les doses consenties par l'Etat. C'est-à-dire que ceux qui pleurent, aujourd'hui, au téléphone parce qu'ils n'ont pas leur dose, ce n'est pas de notre responsabilité, c'est de la responsabilité de l'Etat.

Nous, nous avons tout mis en place et je veux que ce soit dit et relayé et j'ose espérer que ce sera fait avec force par nos amis de la presse, parce que les vaccins nous sont donnés par l'Etat, c'est l'Etat qui gère cela. La quantité de personnes qui sont vaccinées est une résultante du fait que nous avons été actifs, efficaces avec les pompiers et avec les villes concernées. Par contre, que ceux qui ne sont pas vaccinés ne nous imputent pas cette responsabilité parce que nous avons fait ce que nous pouvions faire avec les vaccins qui nous étaient attribués.

Il y a eu des semaines, ici comme dans les autres villes, où nous n'avons pas pu agir, où nous

n'avons pas pu prendre de rendez-vous parce que nous n'étions pas en situation d'apporter des vaccins aux personnes.

Sur ce sujet, je pense qu'il ne faut pas présenter la chose de matière trop idyllique parce que certains de nos concitoyens pleurent au téléphone, ils paniquent parce qu'ils n'ont pas leur vaccin. Il faut donc se louer de l'exceptionnel soutien que nous avons mis à disposition de l'Etat avec ce que tu as fait au niveau de Champagnole, Laurent, avec le lieutenant Ghini, avec les pompiers. Les pompiers ont agi aussi à Dole, Lons, etc., avec les services des communes qui ont agi également. Mais toute la logistique que nous avons mise à disposition n'a peut-être pas généré les résultats totalement attendus par nos concitoyens parce que nous manquions de doses de vaccin à injecter.

Il faut le dire haut et fort parce que si les choses se passent bien localement, c'est grâce à nous et je le dis haut et fort, avec nos organisations de ville et nos organisations de pompiers et du fait qu'on a su mobiliser du volontarisme auprès des infirmiers retraités, des médecins. Tout le monde s'est bougé. Je n'ai eu qu'un concert de louanges de tous ceux qui ont eu la chance de passer dans le pôle de vaccination mis en place à Champagnole.

Ceci étant, je n'assume pas, en tant que président du SDIS, en tant qu'élu de la ville de Champagnole, le fait que des gens soient dans l'attente de vaccin parce que cette attente n'est pas de notre fait. Il n'y a pas de stock, ici, dans les frigos, qui ne serait pas distribué.

C'est pour cette raison qu'il faut être vigilant dans le propos parce qu'aujourd'hui, je reçois régulièrement des appels téléphoniques, je pense que Guy également, comme les uns et les autres, de personnes qui demandent quand elles pourront être vaccinées. On leur demande d'attendre qu'on puisse ouvrir les rendez-vous, etc. On leur communique les dates qui vont bien pour qu'elles puissent à nouveau prendre des rendez-vous.

En plus, nous avons la chance d'avoir un préfet qui s'est bien débrouillé pour avoir des doses puisque vous l'avez tous constaté dans les différents comptes rendus de la presse – et je le dis haut et fort -, nous avons eu des doses en grand nombre dans le département du Jura. Derrière, on a su mettre à disposition un système très efficace pour optimiser l'utilisation de ces doses, mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, il y a des gens qui sont dans un stress, en particulier des personnes âgées, des personnes malades qui n'ont pas encore eu accès à cette vaccination d'organisation publique. Je veux leur dire aujourd'hui que si nous pouvons être fiers de tout ce qui a été mis en place pour optimiser les doses fournies par l'Etat, il n'en demeure pas moins que nous sommes dans l'attente de doses et que cette attente n'est pas le fruit de notre travail à nous, c'est le fruit de l'organisation de l'Etat qui doit nous donner ces doses.

Nous, nous avons notre contentement. Je l'ai en tant que président du SDIS. Je loue les pompiers et on leur fera passer le message, mais je n'assumerai pas la responsabilité du stress que certains connaissent aujourd'hui dans l'attente de cette vaccination parce que les vaccins n'arrivent pas à la vitesse escomptée.

Je mets une pression dans cette prise de parole pour que tout le monde comprenne bien que normalement, tout est bien organisé, tout est royal, les gens le disent. Laurent, je peux te donner tous les retours de grande satisfaction de ceux qui ont eu la chance de déjà bénéficier de cette vaccination. Ce n'est pas encore le cas de tous. À ceux-là, je veux dire que ce n'est pas un déficit local, ce n'est pas un déficit d'organisation de notre part, c'est parce que l'Etat n'est pas en mesure de nous fournir en temps et en délai espéré par nos concitoyens les vaccins.

Le paradoxe de cette affaire, c'est que je suis obligé de dire qu'en plus, nous avons un préfet qui ne se débrouille pas trop mal en la matière. Nous avons le niveau de vaccination le plus élevé en France ; le Jura porte le maillot jaune.

Je tenais à préciser cela pour que notre excellence locale ne puisse pas être altérée par des attentes considérées un peu trop longues pas un certain nombre de nos administrés.

M. le Maire. - Je ne voudrais pas qu'il y ait méprise sur le propos que j'ai tenu tout à l'heure. J'ai bien dit que tous ceux qui sortaient de la salle du dessus étaient très satisfaits de la façon dont c'était organisé. Je remercie Laurent, Laurence et Angélique. Mais je rebondis sur un point abordé par Laurent ; je vous garantis que Laurence et Angélique doivent parfois être de bonne composition car elles se sont déjà faites copieusement insulter au téléphone car certains de nos concitoyens les tiennent

pour responsables du fait qu'ils ne peuvent pas avoir de rendez-vous. Il y en aura toujours quelques-uns qui ne comprendront pas qu'on leur réponde qu'il n'est pas possible de s'inscrire parce que Doctolib est fermé, parce que Doctolib a été rempli en deux heures. Comme l'a dit Clément, ce n'est pas de notre fait, c'est un fait de l'Etat.

Je tiens donc à remercier Angélique et Laurence qui se sont faites insulter plusieurs fois au téléphone par des personnes qui ne pouvaient pas avoir de rendez-vous.

Par contre, pour ceux qui viennent ici, grâce à l'organisation de Laurent et de ses collaboratrices, cela se passe très bien. On ne peut malheureusement donner des rendez-vous que s'il y a des doses de vaccin.

M. Laithier.- Clément disait que certains pleuraient, je peux vous dire que ce n'est pas qu'une image. Mon secrétariat a effectivement au téléphone ou en face à face des gens qui pleurent parce qu'ils n'ont pas de rendez-vous. C'est plus que du stress, c'est un vrai mal-être. Et là, pendant un mois, on n'a eu aucun rendez-vous d'ouvert, c'est-à-dire que ceux qui passent maintenant, ce sont des rendez-vous qu'on a pris le 15 février, qui ont été pris en deux heures. Pendant un mois, il a fallu dire non aux personnes, qu'on ne pouvait pas les satisfaire en leur donnant un rendez-vous. Ce n'est donc pas qu'une image, nous avons effectivement des gens qui pleurent.

Concernant la vaccination dans le Jura, le préfet s'est effectivement bien débrouillé puisqu'au mois de janvier, on a vacciné trois fois plus que les autres. On a commencé très fort. Le Jura avait le taux de vaccination le plus élevé de France.

Aujourd'hui, la région Bourgogne - Franche-Comté en général reste la plus vaccinée au niveau des 13 régions. Dans la région Bourgogne – Franche-Comté, le département du Jura reste le plus vacciné.

Depuis un mois, il y a eu un rééquilibrage des doses au profit d'autres départements. On ne pouvait pas continuer à en avoir trois fois plus que les autres de manière continue. Le préfet s'est sans doute exprimé à ce sujet puisque cela lui a valu certaines jalousies de ses confrères d'autres départements sur le sujet. En tout cas, les Jurassiens ont pu en profiter fortement au mois de janvier.

Cette limitation d'action sur le mois qui vient de se terminer a tout de même été quelque chose de compliqué à gérer. On pense qu'à partir du 1^{er} avril, les choses vont se débloquer et c'est une bonne chose.

Mme Delacroix.- Juste une petite précision ou un complément. Le personnel qui est à l'accueil, en bas, a également pris sa part au niveau des téléphones. J'aimerais que ce soit également indiqué parce que Muriel, Sébastien et Isabelle ont aussi pris leur part d'insultes.

M. le Maire.- C'est vrai puisque ce sont eux qui filtrent l'entrée de la mairie. C'est donc eux qui bloquent certaines personnes pour qu'ils ne montent pas plus haut.

Il y a au moins trois personnes qui ont reçu beaucoup et trois autres un peu moins puisqu'ils étaient moins exposés. Mais les gens ne comprennent pas.

Mme Delacroix.- Ils sont doublement exposés puisque certaines personnes se déplaçaient physiquement. En ces temps un peu particuliers, c'est une double exposition.

M. le Maire.- J'ai en effet parlé de ceux que je voyais au quotidien, ce qui est beaucoup plus facile pour moi.

Y a-t-il des questions ?

Merci, Laurent, pour toutes les explications que tu nous as données.

Vous aurez donc toutes les explications concernant la Covid à donner à nos concitoyens.

M. le Maire.- J'ai quelques informations à vous donner.

Élection des conseillers départementaux et régionaux

Nous aurons bientôt des élections, il s'agit de l'élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux.

Un décret du 5 mars 2021 a été publié concernant les élections départementales et régionales :

Les électeurs sont convoqués le dimanche 13 juin 2021 pour le 1^{er} tour et le 20 juin pour l'éventuel second tour.

Vous voudrez bien noter dès à présent ces dates, nous aurons besoin de chacun d'entre vous pour tenir des bureaux de vote, d'autant plus qu'il s'agit d'un double scrutin.

Je vous demande donc d'être tous présents ce jour-là pour tenir les urnes. C'est le rôle d'un élu. Organiser un scrutin dans cinq bureaux de vote, c'est déjà quelque chose. Mais pour organiser deux scrutins sur cinq bureaux de vote, il faut le double de monde. Nous aurons donc absolument besoin de tout le monde.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 avril, avec le vote des comptes administratifs 2020 présentés par Pascal Tissot. Ce sera un mercredi.

Questions diverses

M. le Maire.- Vous avez la parole.

M. Cuevas.- J'ai été interpellé cet après-midi par les parents d'élèves de l'école Jules Ferry. Ils s'inquiètent non pas de la fermeture d'une classe mais plutôt du retrait d'une personne supplémentaire. Il s'agit du poste de Séverine.

Ils s'inquiètent à ce niveau et ils ont l'impression de ne pas être soutenus par la mairie. Ils me disent qu'ils étaient beaucoup plus soutenus, il y a quelque temps, par Clément Pernot et aujourd'hui, ils ont l'impression de ne plus être soutenus. Ils se demandent si c'est une idée ou si c'est vraiment le fait de vouloir ne faire qu'une seule école sur Champagnole.

M. le Maire.- « Pas soutenus par la mairie ou de ma part » ! Je veux bien tout entendre...

Je suis au courant de cette affaire. Par contre, je ne me suis pas épancré auprès de ces personnes, qui ne m'ont d'ailleurs rien demandé. Je ne vois donc pas pourquoi j'aurais répondu à des questions qui ne m'ont pas été posées.

Deuxièmement, je ne me suis pas non plus étendu sur cette affaire auprès des médiats.

Mais il y en a certains qui, lorsqu'ils votent, devraient faire davantage attention au bulletin qu'ils ont dans les mains. Je parle de l'élection nationale parce que « un maître de plus par école » est une décision nationale. Je suis monté au créneau contre cette décision en disant que l'école Jules Ferry était l'école où nous en avions le plus besoin à Champagnole. J'ai reçu l'inspecteur d'académie local, Monsieur Gillot, afin de lui en parler et qu'il fasse un effort à ce niveau. J'ai eu Monsieur Tamène au téléphone, je lui ai également écrit.

Après, je ne vais pas faire une révolution avant qu'il y ait des décisions définitives. Mais sachez tous que je me suis élevé contre cette décision parce que c'est vraiment l'école où on en a le plus besoin. C'est cette école où nous avons besoin d'un maître de plus car nous avons plus d'élèves en difficulté à Ferry qu'à Hubert Reeves.

Ces personnes devraient donc déjà se renseigner, me poser la question, avant de dire que je ne les soutiens pas. En effet, je m'en occupe, je fais mon maximum. Mais il s'agit d'une décision nationale. Ils ont décidé de diviser certaines classes, de mettre moins d'élèves par classe. Il ne faut cependant pas croire qu'ils vont embaucher des professeurs des écoles en plus. Ils récupèrent des « excédentaires » à droite et à gauche, dans des écoles qui ne sont pas en difficulté pour les mettre où

il y en a besoin. Ceci pour respecter des promesses électorales qui ont été faites au niveau national. C'est pour cela que je ramène cela aux élections. Il faut en effet faire attention lorsqu'on vote.

Sachez donc que c'est une décision nationale et pas une décision locale. Champagnole ne sera pas la seule ville concernée, il y en aura d'autres. On fait tout pour empêcher cela. J'ai bien expliqué la situation à l'inspection d'académie qui en est consciente. Mais je ne sais pas si elle sera capable de résister au rééquilibrage effectué par le ministère de l'Education nationale.

M. Pernot. - Si vous avez été interpellé à ce sujet, il va falloir apporter certaines précisions à ceux qui vous ont interrogé.

Le Conseil municipal dans sa totalité, avec le Maire et avec Pascal Grenier, adjoint aux affaires scolaire, se mobilise dès lors qu'il y a un risque de fermeture d'école. À un moment donné, un mécanisme a été mis en place par l'Etat. Ce mécanisme peut connaître des degrés de liberté plus ou moins importants, c'est-à-dire qu'à certains moments il peut être plus réducteur qu'à d'autres.

On était sur une phase qui s'était un peu calmée pour la ruralité, je le concède. Seulement, les vieux mécanismes s'installent à nouveau, on recalcule les moyennes, on n'intègre pas la problématique qualitative où on va mesurer l'efficacité d'un poste supplémentaire pour l'avenir des enfants. Non, on ne rentre pas dans cette logique. C'est malheureux, mais c'est ainsi.

Mais sachez et surtout dites-le à tous ceux qui vous interrogent sur le sujet, et je le dis à tous les observateurs-commentateurs de notre séance du Conseil municipal, que nous nous battons bien évidemment tous sur nos territoires pour garder nos écoles, pour garder nos professeurs dans les écoles. Mais avec ces satanés mécanismes mathématiques qui ont été mis en place au niveau de l'Etat pour essayer d'établir une espèce d'égalité ou d'équité entre les territoires, c'est la ruralité qui trinque. Pourtant, tous les investissements ont été faits. Personne, sur notre territoire, ne peut dire que les investissements scolaires ont été négligés. Toutes les écoles sont soit totalement rénovées, soit neuves. En tant qu'élus locaux, nous avons fait les efforts nécessaires pour que l'Etat puisse nous donner les moyens en termes de professeurs, en termes d'enseignants pour que nos gamins soient accueillis de la meilleure des manières.

Nous avons fait des efforts sur le bâtimenntaire, sur les conditions d'accueil. Nous constatons, année après année, que cette logique mathématique, bureaucratique décidée par l'Etat s'applique avec plus ou moins de force négative. Ceci étant, à un moment donné, il faut aussi admettre qu'au niveau de l'organisation territoriale, là où il y a des classes à 27-28, il va falloir créer des postes et là où il y a des classes à 21-22, peut-être réadapter. Quand je dis cela, je ne dis surtout pas qu'il faut s'en prendre aux postes qui ont pour vocation de soutenir les gamins dans la difficulté, comme c'est le cas à Ferry, si j'ai bien compris, parce que ce n'est pas dans des logiques mathématiques qu'on appréhende l'approche qualitative.

Je siège au CDEN où j'essaie de faire entendre cette voix, ce qui n'est pas toujours facile. Et j'ai parfois aussi affaire aux syndicats d'enseignants qui ne comprennent pas que je défende telle ou telle position plutôt que d'autres parce qu'eux ont un autre jugement sur les priorités par rapport au peu de postes qui existent.

C'est pour cela j'appelle tout le monde, sur ce sujet, à la réflexion, mais comme l'a dit Guy, il faut analyser ce qui est écrit dans les programmes, ce qui est promis par les candidats au moment où on fait son vote national. C'est en effet à ce niveau-là que tout se décide, ce n'est pas le fruit du hasard. Lorsqu'on est en CDEN, il y a une mécanique qui se met en route et j'invite d'ailleurs les représentants des parents d'élèves qui sont présents en CDEN à venir expliquer comment cela se passe dans les écoles. Je trouve qu'ils ne le font pas assez. Je trouve également que les syndicats d'enseignants ne le font pas assez.

Il faudrait en effet expliquer aux populations qui sont directement touchées par les fermetures comment cela se passe, parce qu'il serait intéressant de les entendre. Je suis prêt – puisque je suis également dans le tour de table - à confronter les points de vue qui se tiennent à Lons et les points de vue qui se tiennent localement. Là, l'histoire est tout autre. Il n'y a que nous autres, élus locaux, qui avons une pensée constante.

Je réitère le soutien que j'apporte à la demande de Guy. Les affaires scolaires relèvent en effet de la compétence des communes, le bâtimenntaire à la communauté de communes, mais le

fonctionnement revient à la commune. Je réitère la demande concernant le poste de Jules Ferry, comme Guy l'a fait. On s'inscrit tous dans cette logique. On ne sera sûrement pas soutenu jusqu'au bout, mais on peut toujours avoir un espoir. Guy verra l'inspecteur d'académie. Je le verrai également concernant ce poste où combien important, surtout dans le contexte d'instabilité que nous connaissons aujourd'hui lorsqu'on voit toutes ces problématiques avec des adolescents perdus, etc. On est repu par les actualités concernant tous ces soucis-là. Dans les quartiers les plus difficiles, il nous faut impérativement avoir une éducation de grande qualité, il faut donc tous les soutiens nécessaires.

On défendra donc ce poste tant que l'on pourra. Mais *in fine*, la décision revient à l'Etat.

M. le Maire.- Je tiens vraiment à bien préciser un point qui est important concernant ce poste. Quand le ministère de l'Education Nationale a annoncé qu'ils allaient dédoubler des classes pour faire des classes à 12 gamins en CP, sachant que c'est là qu'ils apprennent à lire, dans une certaine naïveté, les fédérations de parents d'élèves et d'enseignants ont cru qu'il allait y avoir des postes en plus. Mais non ! Pour cela, on nous prend un poste à Champagnole. Ils feront à enseignants constants. Il faut donc forcément prendre des postes à d'autres endroits. Comme nous avions un poste en surnuméraire, c'est celui qui est visé en premier.

Mais c'est pour cela, donc pour dédoubler les classes afin que les gamins en très grande difficulté ne soient plus que 10-12 par classe.

M. Grenier.- Je souhaite indiquer que j'ai rencontré les parents d'élèves vendredi dernier, que je leur ai donné un nombre d'informations important. Ils avaient aussi tout un tas d'autres questions dont quelques-unes étaient du domaine de la phobie puisqu'ils imaginaient qu'on allait fermer l'école Jules Ferry, par exemple, au profit de l'école Hubert Reeves, qu'on allait supprimer les écoles de quartier. C'étaient leurs propos.

Je pense les avoir rassurés sur un nombre de sujets important.

Ce qu'ils ont peut-être mal interprété, c'est que ce n'est pas le poste qui est supprimé, c'est le dispositif. Le dispositif, comme l'a rappelé Guy, est supprimé au niveau national. C'est la Ministre Vallaud-Belkacem qui l'avait mis en place il y a quelques années et le Ministre Blanquer s'évertue à démonter ce qui avait été mis en place. C'est le jeu politique habituel.

À ma connaissance, dans le Jura, il restera un seul poste à Dole, qui est financé de manière différente. C'est pour cela qu'il restera. Il est financé directement par l'académie. Sinon, en Franche-Comté, il en restera un seul à Belfort.

C'est un dispositif qui est appelé à complètement disparaître parce qu'ils veulent, comme l'a précisé Guy, récupérer un certain nombre de postes d'enseignant pour les mettre devant les classes qu'ils sont en train de dédoubler au niveau du CP.

C'est très important parce qu'ils ont pu avoir ce sentiment. C'est-à-dire que quand on doit lutter pour un poste, ce qu'on avait fait et très bien fait tous ensemble l'année dernière, on avait le sentiment que Clément Pernot s'était acharné à défendre ce poste. Il a mis la touche finale puisque, comme on l'avait souligné, on avait très bien travaillé avec le directeur de l'école pour trouver la bonne argumentation et surtout souligner la particularité de ce quartier.

Je suis un peu déçu de leur réaction parce que j'ai passé deux heures, vendredi soir, à échanger avec eux. Je pense qu'au regard de ce qui a été fait par la communauté de communes sur les bâtiments, ce que fait la ville en quotidien en termes d'investissements sur les bâtiments, sur le périscolaire, la mise à disposition des différents personnels dans les protocoles Covid, la réactivité du système de garderie qui est proposé quasiment à la carte en permanence, avec de la réactivité de partout, quand on met en doute notre volonté de soutenir nos écoles, cela m'attriste.

M. Pernot.- J'ajoute que lors du mandat précédent, on a réorganisé la vie scolaire dans notre ville. Philippe, tu as été l'un des témoins de cela. On a décidé de mettre en place, après avoir analysé en long, en large et en travers – et on ne s'est pas fait que des amis – deux entités solaires sur la ville. Chacune de ces entités devait avoir sa propre maternelle pour pouvoir alimenter son cycle de classes. Je crois que nous avons réussi cette organisation, parfois contre les instituteurs, les professeurs d'école qui ne voyaient pas forcément avec beaucoup de joie le fait d'être obligé de se déplacer ici ou là.

Ceci étant, *in fine*, tout le monde s'est accordé pour dire que cette organisation avait du sens, avec la maternelle des Boulevards, avec la nouvelle école Hubert Reeves regroupant l'hôtel de Ville et Hubert Reeves et avec consolidation de la maternelle sur le secteur des Pléiades et avec l'école Ferry. On a deux pôles dans la ville. Qui peut croire un seul instant qu'il ne pourrait y avoir qu'un seul pôle dans notre cité ? Cela voudrait dire qu'il faudrait faire une école avec pratiquement 15 à 20 classes, ce qui n'aurait plus de sens.

Autant une école à deux ou trois classes dans une ville comme la nôtre doit être envisagée différemment, c'est ce qu'on a fait avec l'Hôtel de Ville, autant un pôle scolaire à 20 classes n'aurait pas de sens. Pour les enfants, il est important d'être dans des ambiances et dans des nombres qui correspondent à leur taille et leur typologie.

Nous avons fait ce travail, cela nous a pris 10 ans pour monter cela, pour que ce soit nickel chrome. Et aujourd'hui, certains disent que nous pensons fermer Ferry ! Il faudrait être fou ! Envoyez-nous ceux qui pensent cela. Dites-leur de m'appeler. Ensuite, je les enverrai à Pascal et à Guy. Franchement, cela n'a aucun sens.

Comme l'a dit Pascal, l'année dernière, avec Guy, nous sommes montés au créneau pour sauver ce poste qui était déjà en discussion. On l'a eu. Après, il y a eu un changement de stratégie du Ministre Blanquer. On subit. Mais nous allons tout de même nous battre pour ne pas subir et tous ceux qui se sont mobilisés autour de vous peuvent aussi se mobiliser, écrire au rectorat, venir avec nous si nécessaire pour essayer de sauver cette classe.

C'est donc à cause de cette politique qui a été mise en place. Mais je crois que si l'Etat abandonne le soutien aux élèves en difficulté, il se prépare un mauvais avenir tel que celui que l'on vit aujourd'hui dans des quartiers très difficiles et cela risque de se généraliser à l'ensemble du pays. C'est pour cela que je suis aussi particulièrement engagé sur le combat pour maintenir ces soutiens, même dans la ruralité. Parce qu'aucun secteur, aujourd'hui, de notre pays n'est épargné par la méconnaissance, par le manque d'instruction, etc. Ce qui conduit à des situations telles que celles que nous connaissons dans l'actualité.

Philippe, soyez pédagogue, faites passer des messages à ceux qui ne veulent pas entendre les nôtres. Parce que comme l'a dit Guy, nous sommes dans des arrière-gardes politiciennes.

Sur la ville de Champagnole, deux pôles scolaires très efficaces, c'est ce que nous recherchons.

M. le Maire.- Tu pourras donc les rassurer sur le fait que je ne reste pas inactif, contrairement à ce qu'ils pensent. Je préfère aller discuter avec l'inspecteur d'académie départemental et l'inspecteur d'académie local plutôt que de gesticuler dans tous les sens. Donc je m'en occupe, mais comme l'a confirmé Pascal Grenier, c'est un dispositif de niveau national.

Monsieur Bonjour ?

M. Bonjour.- C'était pour faire la remarque qui a été faite par le président.

Je voulais rappeler également que ce dispositif avait déjà été remis en cause l'année dernière et que c'était l'action du maire et du président de la ComCom qui avait sauvé ce poste. Donc dire qu'ils ne font rien ne me semble pas juste.

M. Dussouillez.- En matière de politique de la Ville, tout cela arrive parce qu'au final, on le voit à la Maison pour Tous ou au niveau des actions de la ville au niveau du logement, c'est un tout puisque l'accueil de nouvelles familles signifie accueillir de nouveaux enfants qui remplissent nos écoles. C'est la politique du logement qui permet aussi d'essayer de maintenir, voire d'augmenter la population sur la ville et c'est ce qui sauve nos écoles.

M. le Maire.- D'ailleurs, d'après les chiffres que nous avions analysés avec l'inspecteur d'académie local et Pascal Grenier, nous avions une augmentation d'à peu près 10 gamins sur Valentenouze. Ce qui nous fait envisager quelques jours meilleurs sur Ferry d'ici deux ou trois ans. Il y a beaucoup de maisons qui sont en construction sur Valières. Il y a également des nouvelles constructions, dont un logement dans un bâtiment HLM fait par la Maison pour Tous. Un logement

tout neuf qui va alimenter - je l'espère également – cette école.

Sachant que pour alimenter une école, il faut du locatif. C'est là où il y a le plus de gamins. Dans les lotissements, cela ne dure qu'un temps. 40 ans après, c'est un lotissement de retraités. On a maintenant un roulement qui va bien.

Suite aux constructions nouvelles qu'il y a sur le secteur de Valentenouze, on peut espérer que notre école maternelle va augmenter en nombre de gamins - elle commence d'ailleurs – et qu'elle alimentera Jules Ferry après.

Si certains parents d'élèves veulent des renseignements, ils peuvent aussi s'adresser à nous et ils verront bien que nous ne sommes pas inactifs.

Est-ce que la réponse te convient ?

M. Cuevas.- Oui.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme Douard.- Ce n'est pas une question, mais plutôt une proposition dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la mort de Napoléon. Un livre vient de sortir sur Charlotte Chappuis. Je pense que l'on pourrait faire quelque chose, du type d'une conférence sur Charlotte Chappuis et son fils, Adrien Muller.

M. le Maire.- Ancien maire de Champagnole.

Mme Douard.- Je ne sais pas si vous avez lu ce livre.

M. le Maire.- Je n'ai pas encore lu le livre.

L'auteur nous a contactés. On lui a répondu. Il voulait savoir si la tombe de Charlotte Chappuis et d'Adrien Muller existait toujours à Champagnole. On lui a répondu affirmativement.

La famille Muller a également contacté la commune étant donné que c'est le bicentenaire de la mort de Napoléon, pour venir retaper la tombe qui en avait besoin.

Les descendants d'Adrien Muller vont donc venir faire des travaux sur la tombe.

Ensuite, comme on est toujours en période de Covid, faire quelque chose est compliqué.

C'est une affaire qui est sortie il n'y a pas longtemps, un mois à peu près.

Je vais lire attentivement ce bouquin.

Mme Douard.- Il parle beaucoup de Champagnole.

M. le Maire.- C'est normal.

M. Tissot.- Ce livre est très bien. C'est un vrai roman.

Mme Douard.- « *Champagnole, capitale de l'empire...* », « *L'empereur de Champagnole* ».

M. le Maire.- On se voyait déjà capitale du canton ! (*Rires*)

Nous devrons réfléchir à cela aussi dans le cadre des 700 ans de Champagnole qu'on n'a pas perdu de vue. Cela peut aussi se greffer avec le bicentenaire de l'empereur s'il est réellement le père de Charlotte Chappuis, donc grand-père d'Adrien Muller, maire de Champagnole.

Mme Delacroix.- Comme l'auteur a fait des études, on peut supposer qu'il a raison, mais il n'y a pas traces ADN, il n'y a rien du tout. Il a beau être Maître de conférence à Sciences-Po...

Mme Douard.- Tout à fait, mais cela reste tout de même une belle histoire.

M. le Maire.- Nous allons sérieusement nous pencher dessus.

On cherchait un point touristique à Champagnole, on a trouvé : la tombe de la fille de Napoléon !

Mme Douard.- J'ai jamais compris pourquoi on appelait le pavillon Napoléon la maison qui se trouve sur le terrain de la forge. Je pense que c'est tout simplement lié à cela.

M. le Maire.- Pour l'ADN, ce sera très compliqué parce qu'il va falloir trouver d'autres descendants de Napoléon pour comparer parce qu'on ne sait pas bien qui est dans le mausolée aux Invalides. Ce n'est sûrement pas lui qui est dedans. Ce sera donc très compliqué.

On va déjà retaper l'entrée du cimetière, sachant qu'il y est indiqué 1828 en latin. Il va donc peut-être mettre 1821 en dessous.

Nous aurons donc l'occasion d'en reparler. Regardez cela avec Annelise en commission, voire avec Sandra, pour envisager une conférence sur cette affaire à Champagnole afin que l'on sache. Il faut établir la lumière !

Y a-t-il d'autres questions diverses ? Pas d'autre question.

Je lève la séance. Merci d'être venus. N'oubliez pas de réserver vos dimanches 13 et 20 juin, nous aurons besoin de vous tous.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 h 20.

La Secrétaire de Séance,

Véronique DELACROIX,



Le Maire,

Guy SAILLARD,

